

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE SAVOIE

Société Coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit au capital social de 187 967 560 €.

Siège social : PAE Les Glaisins, 4, avenue du Pré-Félin, Annecy-le-Vieux, 74985 Annecy Cedex 9.

302 958 491 R.C.S. Annecy.

A. — Comptes annuels sur base consolidée au 31 décembre 2006.

1. — Préambule.

1.1. Cadre réglementaire. — L'Union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété, par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les règlements du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005), du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005), du 11 janvier 2006 (CE n° 108/2006) et du 8 mai 2006 (CE n° 708/2006).

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (n°2004/1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole.

1.2. Normes applicables et comparabilité. — Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2006.

Celles-ci sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2005, et complétées par les dispositions des normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2006. Celles-ci portent sur :

- la révision de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel et concernant les écarts actuariels ainsi que les régimes groupe,
- les révisions de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers et concernant la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intra-groupe futures, d'une part, ainsi que les conditions de l'utilisation de l'option juste valeur d'autre part,
- les révisions de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers et de la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance et portant sur les contrats de garantie financière.

— l'interprétation IFRIC 4 qui porte sur les conditions permettant de déterminer si un accord contient une location.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période.

Par ailleurs, il est rappelé que le Groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle sur l'exercice. Ceci concerne en particulier :

- la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers,
- l'amendement de la norme IAS 1 relatif aux informations complémentaires à fournir sur le capital,
- l'interprétation IFRIC 7 relative aux modalités pratiques de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29,
- l'interprétation IFRIC 8 relative au champ d'application de la norme IFRS 2,
- l'interprétation IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés.

1.3. Format de présentation des états financiers. — Le Crédit Agricole des Savoie utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

En application du règlement CRC 2005.04 du 3/11/2005, et afin d'assurer la comparaison avec les états financiers 2005, les termes "provisions pour dépréciations, provisions pour risques et charges et mouvements des provisions sur risques de contrepartie" utilisés dans les présents états financiers correspondent, respectivement aux termes "dépréciations, provisions, mouvements de dépréciation liés à un risque de contrepartie" tels que prévus dans le règlement susvisé.

2. — Cadre général.

2.1. Présentation juridique de l'entité. — Le Crédit Agricole des Savoie est une société à capital et personnel variables, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du tribunal de grande instance d'Annecy (France) sous le n° 302 958 491 et le code APE 651D. Son siège social est établi au 4 avenue du Pré Félin, PAE les Glaisins, 74940 Annecy le Vieux.

De part la loi bancaire, le Crédit Agricole des Savoie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

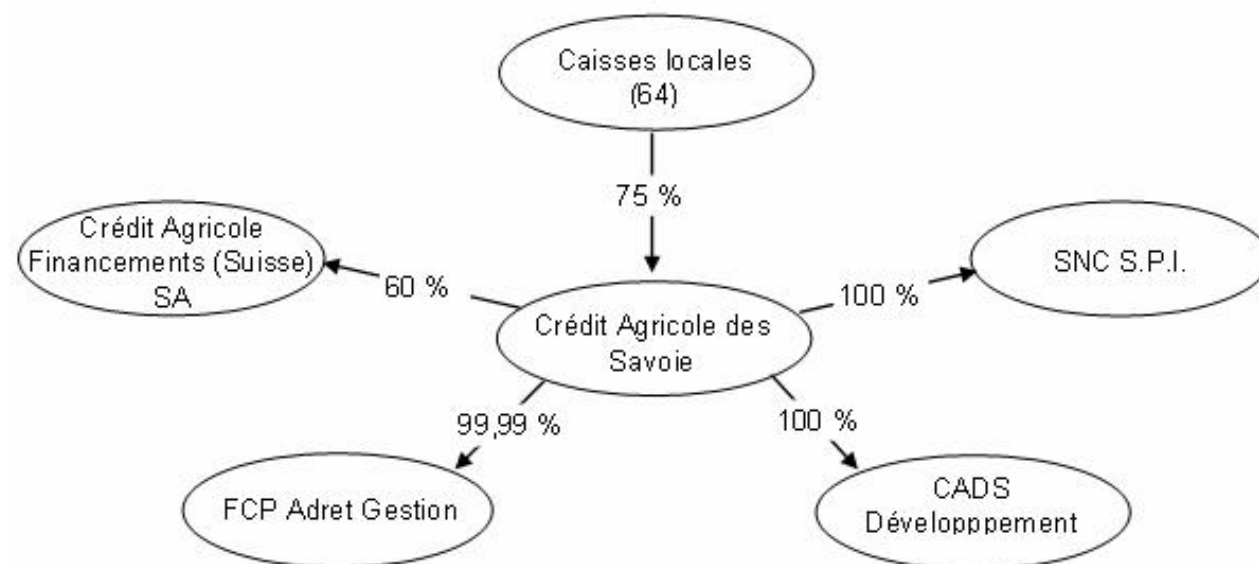
Sont rattachées au Crédit Agricole des Savoie, 64 Caisses locales qui constituent des entités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, des 64 caisses locales et de trois de ses filiales : SPI, Crédit Agricole Financements (Suisse) SA, CADS Développement, et du fonds dédié Adret Gestion.

2.2. Organigramme simplifié du Groupe Crédit Agricole. — Un groupe bancaire d'essence mutualiste.

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,7 millions de sociétaires qui élisent quelques 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie regroupe les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole s.a. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole s.a. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole s.a. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Au 31/12/06



2.3. Relations internes au Crédit Agricole.

2.3.1. Mécanismes financiers internes. — Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques. — Comptes ordinaires des Caisses régionales : Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole s.a. qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes au groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne Prêts et créances sur établissements de crédit. — Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole s.a. Elles sont transférées à Crédit Agricole

s.a. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole s.a. et la Caisse Régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole s.a.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

– les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

– les avances pour autres prêts qui refinancent, à hauteur de 50%, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole s.a. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A. :

— Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales : Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

— Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A. : Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole s.a. sous la forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

— Opérations en devises : Crédit Agricole s.a. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

— Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livrets jeunes) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A. où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

— Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A. : Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole s.a., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

— Couverture des risques de liquidité et de solvabilité : Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole s.a. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

2.3.2. Autres relations internes. — Informations relatives aux parties liées.

— Caisse régionale et Caisses locales : Le capital du Crédit Agricole des Savoie est détenu à hauteur de 141 millions d'euros par les 64 caisses locales. Par ailleurs, la Caisse régionale détient au passif de son bilan des comptes courants et DAV des caisses locales à hauteur de 51,3 millions d'euros qu'elle rémunère.

Dans le cadre d'une convention, les Caisses locales garantissent une partie des encours de crédit de la Caisse régionale, et touchent une commission de garantie en contrepartie d'une participation en risque sur les dossiers CDL.

Le cumul des comptes de résultat de l'exercice 2006 des 64 Caisses locales fait apparaître un résultat net social de 4,6 millions d'euros intégré dans les comptes consolidés, après l'encaissement de 5,1 millions d'euros d'intérêts sur les parts sociales de la Caisse régionale et le paiement d'un impôt sur les sociétés de 1,7 million d'euros.

— Caisse régionale et SPI : La Société en Nom Collectif « S.P.I. », est une structure créée en 1994 pour porter et gérer les actifs immobiliers d'exploitation situés sur le département de la Haute-Savoie. Le Crédit Agricole des Savoie détient 99,99 % du capital de SPI dont le total bilan est de 39,8 millions d'euros au 31 décembre 2006. Le résultat 2006 s'établit à 2,6 millions d'euros.

SPI loue à la Caisse régionale une partie de ses immeubles, en contrepartie d'un loyer de 2,8 millions d'euros.

— Caisse régionale et Crédit Agricole Financements (Suisse) SA, société de droit suisse. Cette structure créée fin 2000 est spécialisée dans le financement de l'habitat des ménages suisses. Le Crédit Agricole des Savoie détient 60 % de son capital dont le total du bilan représente 3 864 millions de francs suisses au 31 décembre 2006. A cette date les encours de crédits atteignent 3 021 millions de francs suisses et progressent de 3,8 % sur l'année.

Dans le cadre de la sécurisation de son portefeuille de crédits, CAF demande une garantie financière d'un établissement bancaire étranger compétent lorsque le bien est situé hors de la Suisse. A ce titre, le Crédit Agricole des Savoie garantit pour CAF un encours de 747 millions de francs suisses, et a perçu une commission de 3,7 millions de francs suisses.

CAF a également recours à des emprunts subordonnés pour renforcer ses fonds propres, dont 32 millions de francs suisses ont été souscrits auprès du Crédit Agricole des Savoie.

A fin décembre 2006, le résultat net de l'exercice se chiffre à 4,5 millions de francs suisses.

— Caisse régionale et CADS Développement, cette société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16,5 millions d'euros, détenu à 100 % par le Crédit Agricole des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Le total bilan, au 31 décembre 2006, s'élève à 21,2 millions d'euros et le résultat net se chiffre à 0,6 million d'euros.

— Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié au Crédit Agricole des Savoie géré par CAAM. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée. Il est consolidé comme une entité spécifique. Au 31 décembre 2006, le total bilan affichait 129,5 millions d'euros, pour un résultat de 1,8 millions d'euros.

3. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts et produits assimilés	6.1	541 521	484 229

Intérêts et charges assimilées	6.1	-306 208	-262 686
Commissions (produits)	6.2	178 346	160 289
Commissions (charges)	6.2	-23 668	-19 136
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3	13 819	8 851
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6.4 - 8.4	26 064	19 712
Produits des autres activités	6.5	35 215	33 348
Charges des autres activités	6.5	-4 180	-1 611
Produit net bancaire		460 910	422 996
Charges générales d'exploitation	6.6 - 9.1 - 9.4 - 9.6	-210 281	-199 811
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	6.7	-14 149	-16 304
Résultat brut d'exploitation		236 480	206 881
Coût du risque	6.8	-31 428	-40 947
Résultat d'exploitation		205 052	165 934
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.9	214	103
Variations de valeur des écarts d'acquisition	3.6		
Résultat avant impôt		205 266	166 037
Impôts sur les bénéfices	6.10	-66 043	-49 987
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		139 223	116 050
Intérêts minoritaires		1 132	1 193
Résultat net – part du groupe		138 091	114 857

4. — Bilan actif.

Actif (En milliers d'euros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Caisse, banques centrales, C.C.P	8.1	158 725	194 349
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.2	33 531	11 382
Instruments dérivés de couverture	4.4 - 8.3	55 366	96 248
Actifs financiers disponibles à la vente	8.4	1 378 147	1 098 941
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.1 - 4.3 - 8.5 - 8.7	1 055 719	844 463
Prêts et créances sur la clientèle	4.1 - 4.3 - 8.5 - 8.7	12 381 352	11 205 993
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.4		3 736
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8.8	80 190	90 978
Actifs d'impôts courants	8.10		
Actifs d'impôts différés	8.10	40 855	104 457
Comptes de régularisation et actifs divers	8.11	381 389	248 109
Actifs non courants destinés à être cédés	8.12		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.3		
Immeubles de placement	8.13	2 224	1 453
Immobilisations corporelles	8.14	98 412	96 453
Immobilisations incorporelles	8.14	35 987	37 758
Ecarts d'acquisition	3.6 - 8.15		
Total de l'actif		15 701 895	14 034 320

5. — Bilan passif.

Passif (En milliers d'euros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Banques centrales, CCP	8.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8.2	580	1 333
Instruments dérivés de couverture	4.4 - 8.3	3 318	3 870
Dettes envers les établissements de crédit	4.3 - 8.7	10 999 126	9 782 542
Dettes envers la clientèle	4.1 - 4.3 - 8.7	2 498 346	2 381 157
Dettes représentées par un titre	4.2 - 4.3 - 8.9	42 754	9 748
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.4	15 121	63 821
Passifs d'impôts courants	8.10	5 018	4 175
Passifs d'impôts différés	8.10	0	59 304
Comptes de régularisation et passifs divers	8.11	336 005	187 756
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	8.12		
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions pour risques et charges	8.16	58 377	60 189
Dettes subordonnées	4.2 - 4.3 - 8.9	185 261	241 811
Capitaux propres	8.17		
Capitaux propres part du groupe		1 514 480	1 195 215
Capital et réserves liées		309 164	309 639
Réserves consolidées		621 821	516 424
Gains ou pertes latents ou différés		445 405	254 295
Résultat de l'exercice		138 091	114 857
Intérêts minoritaires		43 509	43 399
Total du passif		15 701 895	14 034 320

6. — Tableau de variation des capitaux propres .

Tableau de variation des capitaux propres (En milliers d'Euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1er janvier 2005	199 302	105 027	0	433 010	385	197 643	1 673	92 893	1 029 933	42 538	1 072 471
Augmentation de capital	5 310								5 310	2	5 312
Variation des titres auto détenus											0
Dividendes versés en 2005								-8 545	-8 545		-8 545
Dividendes reçus des CR et filiales											
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires											
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)						54 258			54 258	1	54 259
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)							844		844		844

Résultat au 31/12/2005								114 857	114 857	1 193	116 050
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence											
Variation de l'écart de conversion					-508				-508	-340	-848
Autres variations				83 414				-84 348	-934	5	-929
Capitaux propres au 31 décembre 2005	204 612	105 027	0	516 424	-123	251 901	2 517	114 857	1 195 215	43 399	1 238 614
Changement de méthodes comptables									0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2006	204 612	105 027	0	516 424	-123	251 901	2 517	114 857	1 195 215	43 399	1 238 614
Affectation du résultat 2005				105 137				-105 137			
Augmentation de capital	-475								-475	3	-472
Variation des titres auto détenus									0		0
Dividendes versés en 2006								-9 720	-9 720		-9 720
Dividendes reçus des CR et filiales									0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									0		
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)						191 974			191 974		191 974
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)							1 286		1 286		1 286
Résultat au 31/12/2006								138 091	138 091	1 132	139 223
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									0		0
Variation de l'écart de conversion					-2 150				-2 150	-1 433	-3 583
Autres variations				259					259	408	667
Capitaux propres au 31 décembre 2006	204 137	105 027	0	621 820	-2 273	443 875	3 803	138 091	1 514 480	43 509	1 557 989

7. — Tableau des flux de trésorerie.

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole des Savoie, y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie (En milliers d'euros)	2006	2005
Résultat avant impôts	205 266	166 036
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	14 283	8 988
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux provisions	11 924	16 767
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		

Perte nette/gain net des activités d'investissement	-153	-25
(Produits)/charges des activités de financement	7 043	8 294
Autres mouvements	-44 206	7 219
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-11 110	41 243
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 172 332	895 939
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 125 356	-897 188
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	29 794	-131 567
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 389	6 678
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-82 856	-69 392
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-4 698	-195 530
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	189 459	11 749
Flux liés aux participations	-24 844	-17 377
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-16 087	-5 831
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-40 931	-23 208
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-10 194	-3 233
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-63 140	14 607
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-73 334	11 374
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-827	-935
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	74 367	-1 020
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	354 370	355 390
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	194 349	150 633
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	160 021	204 757
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	428 737	354 370
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	158 725	194 349
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	270 012	160 021
Variation de la trésorerie nette	74 367	-1 020

8. — Notes annexes aux états financiers .

8.1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe.

8.1.1. Principes et méthodes comptables.

8.1.1.1. Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40). — Le Groupe Crédit Agricole s.a. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement. Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole s.a. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	30 à 80 ans

Second oeuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole des Savoie sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

8.1.1.2. Les avantages au personnel (IAS 19). — Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

8.1.1.2.1. Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies. — Le Crédit Agricole des Savoie détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole des Savoie a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Crédit Agricole des Savoie a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

— la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19, — diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation serait totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale des Savoie a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

8.1.1.2.2. Plans de retraite – régimes à cotisations définies. — Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les entités concernées n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

8.1.1.3. Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2). — La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole s.a. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Aucune option n'a été octroyée aux salariés du Crédit Agricole des Savoie.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le Crédit Agricole des Savoie applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites. La charge correspondant à cet avantage, étant non significative au niveau du groupe, n'a pas été comptabilisée.

8.1.1.4. Les instruments financiers (IAS 32 et 39). — Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels 2006 selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur. Il est toutefois précisé que le Groupe Crédit Agricole n'a pas utilisé l'option de juste valeur sur ses passifs financiers au 31 décembre 2006.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables ».

8.1.1.4.1. Les titres.

8.1.1.4.1.1. Classification des titres à l'actif.

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option.
- Actifs financiers disponibles à la vente.
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.
- Prêts et créances.

8.1.1.4.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option. — Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, d'une réelle intention de transaction – affectation par nature. Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de provisions pour dépréciation.

8.1.1.4.1.1.2. Placements détenus jusqu'à l'échéance. — La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole des Savoie a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

— ceux que le Crédit Agricole des Savoie a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,

— ceux que le Crédit Agricole des Savoie a désignés comme des actifs disponibles à la vente,

— ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

— la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;

— la cession intervient après que l'entreprise a déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif) ;

— la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;

— si l'entité envisage de ne pas pouvoir récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

8.1.1.4.1.1.3. Titres du portefeuille « Prêts et créances ». — La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

8.1.1.4.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente. — La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut.

Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

— les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,

— les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

— les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

— en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est extournée et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise est comptabilisée dans un compte de capitaux propres.

8.1.1.4.1.2. Evaluation des titres. — La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Disponibles à la vente".

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, le Crédit Agricole des Savoie utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le Crédit Agricole des Savoie retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

8.1.1.4.1.3. Dépréciation. — Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Sauf exception, le Crédit Agricole des Savoie considère qu'une baisse significative ou durable est présumée lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

8.1.1.4.1.4. Date d'enregistrement. — Crédit Agricole s.a. enregistre à la date de règlement-livraison les titres classés dans la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

8.1.1.4.1.5. Titres au passif (IAS 32).

8.1.1.4.1.5.1. Distinction dettes – capitaux propres. — Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

— de remettre des liquidités ou un autre actif financier,

— d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

8.1.1.4.2. L'activité de crédits. — Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole s.a. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole s.a. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole s.a. n'a pas constitué de provision sur les avances aux Caisses régionales.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS, le Groupe Crédit Agricole a maintenu les informations antérieurement requises par le règlement CRC 2002-03, applicable aux comptes individuels.

Ainsi, le Groupe Crédit Agricole distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

— Créances dépréciées : Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

— les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

— les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle le Crédit Agricole des Savoie distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

— Créances douteuses : Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

— lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales et ce pour les seules échéances impayées), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;

— lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

— s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours, (ou les seules échéances impayées pour les collectivités) et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution. Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole des Savoie distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

— Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— Créances douteuses compromises : Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

— Créances restructurées non douteuses : Ce sont les créances dont l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances non douteuses.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale des Savoie s'élève à 30 281 milliers d'euros, dont 2 163 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la loi Neiertz.

Cet encours n'est pas significatif par rapport à l'encours de crédits comptabilisés au bilan du Crédit Agricole des Savoie. En conséquence aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

— Provisionnement du risque de crédit sur base individuelle : Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole des Savoie par voie de provision. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Le Crédit Agricole des Savoie constitue les provisions correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude individuelle de chaque dossier, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

— Provisionnement du risque de crédit sur base collective : Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe, démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Agricole des Savoie a constaté au passif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses provisions sur bases collectives telles que les provisions sectorielles, les provisions sur pays à risque et les provisions sur encours sensibles (encours sous surveillance). Ces dernières sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des Risques et de la Conformité du Crédit Agricole des Savoie détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

Le montant de la provision est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

8.1.1.4.3. Les intérêts pris en charge par l'état (IAS 20). — Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logements, certaines entités du Groupe Crédit Agricole s.a. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Dans ces conditions, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

8.1.1.4.4. Les passifs financiers. — La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît deux catégories de passifs financiers :

— Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables. Il est toutefois précisé que le Groupe Crédit Agricole n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers.

— Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

8.1.1.4.5. Les produits de la collecte. — Compte tenu des caractéristiques des produits de collecte dans le Groupe Crédit Agricole s.a., ils sont comptabilisés dans la catégorie des « Autres passifs ».

L'évaluation initiale est donc faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée au § 8.8.16.

8.1.1.4.6. Les instruments dérivés. — Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

— La comptabilité de couverture : La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un instrument financier.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

— éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.

— documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert.

— démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

— couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

— couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture (c'est-à-dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de Juste Valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture. Toutefois, le Groupe Crédit Agricole privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne.

— Dérivés incorporés : Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

— le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

— séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

— les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

8.1.1.4.7. Les garanties financières et engagements de financement. — Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur de la garantie d'effectuer des paiements en lieu et place d'un débiteur défaillant, pour rembourser son créancier.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

— celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou

— le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

8.1.1.4.8. Décomptabilisation des instruments financiers. — Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

— lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires finaux, et

— lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

8.1.1.5. Les impôts différés (IAS 12). — Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

— la comptabilisation initiale du goodwill ;

— la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

— n'est pas un regroupement d'entreprises ; et

— n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

— n'est pas un regroupement d'entreprises ; et

— au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Dans la présentation des états financiers, ces actifs et passifs d'impôts différés sont ensuite compensés.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value taxée au taux de droit commun). Aussi

seule la fraction des plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice correspondant à cette quote-part taxable donne lieu à constatation d'impôts différés.

L'impôt différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
- soit sur la même entité imposable ;
- soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

8.1.1.6. Les provisions pour risques et charges (IAS 37,19). — Le Crédit Agricole des Savoie a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, le Crédit Agricole des Savoie a constitué des provisions pour risques et charges qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs :

- d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée,
- d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Des informations détaillées sont fournies au point 8.8.16

8.1.1.7. Les contrats de location (IAS 17). — Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit. Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

8.1.1.8. Les opérations en devises (IAS 21). — En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole s.a. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

8.1.2. Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31).

8.1.2.1. Périmètre de consolidation. — Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole des Savoie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le Crédit Agricole des Savoie dispose d'un pouvoir de contrôle, qui figurent à ce titre dans le périmètre de consolidation du Crédit Agricole des Savoie, et qui ont un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ces principes généraux, tels que définis par les normes IAS 27, IAS 28 (participations dans les entreprises associées) et IAS 31 (participations dans les coentreprises), le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

En particulier, le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;

- le Crédit Agricole des Savoie détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.

8.1.2.2. La consolidation des Caisses régionales. — Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du

Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole s.a., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole des Savoie représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions, politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale des Savoie et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

8.1.2.3. Les notions de contrôle. — Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole des Savoie détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit Agricole des Savoie détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole des Savoie est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

— La consolidation des entités ad-hoc : La consolidation des entités ad-hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte les OPCVM dédiés sont consolidés.

— Les exclusions du périmètre de consolidation : Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés. Ceux-ci sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

8.1.2.4. Les méthodes de consolidation. — Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par le Crédit Agricole des Savoie sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

— l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole des Savoie,

— l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole des Savoie,

— la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés. L'intégration globale est utilisée pour les Caisses locales et les sociétés SPI, Crédit Agricole Financements (Suisse) SA, CADS Crédit Agricole Développement et le fonds dédié Adret Gestion. L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée. Le Crédit Agricole des Savoie ne consolide pas de société selon cette méthode.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le Crédit Agricole des Savoie ne consolide pas de société selon cette méthode.

8.1.2.5. Retraitements et éliminations. — Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Toutefois, les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

8.1.2.6. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21). — Les états financiers du Crédit Agricole Financements (Suisse) SA, établis en francs suisses (CHF), sont convertis en euros :

— au cours de clôture du CHF au 31 décembre 2006 pour le bilan, soit 1,6069 CHF pour 1 euro

— au cours moyen des 12 clôtures mensuelles pour le compte de résultat, soit 1,5768 CHF pour 1 euro

L'écart de conversion constaté est porté en capitaux propres pour la part revenant au Crédit Agricole des Savoie et dans les intérêts minoritaires pour la part leur revenant.

8.2. Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers. — Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

— Instruments financiers évalués à leur juste valeur : La juste valeur de la plupart des instruments dérivés est déterminée à l'aide de courbes de taux et de volatilités basées sur les taux d'intérêts du marché observés à la date d'arrêt et transmises par Crédit Agricole s.a.

A défaut, c'est la valorisation effectuée par la contrepartie qui est prise en compte.

— Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs : Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

— Les dépréciations durables : Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) qui peuvent soit évoluer, soit se révéler inexacts lors des exercices ultérieurs.

— Provisions pour créances irrécouvrables : La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une provision relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non-recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la provision.

Une provision collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

— Provisions pour risques et charges : L'évaluation d'autres provisions pour risques et charges peut également faire l'objet d'estimations :

— La provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction.

— Les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2006,

— Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

— Dépréciation des écarts d'acquisition : Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

— Constatation d'actif d'impôt différé : Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

8.3. Périmètre de consolidation. — Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2006 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes, au point 8.12.

8.3.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice.

— Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2006 : Néant

— Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2006 : Le GIE « A.M.T. », qui abrite le domaine informatique mis en commun par plusieurs Caisses régionales, est sorti du périmètre de consolidation de l'ensemble des caisses adhérentes, dont celui du Crédit Agricole des Savoie, et ce à compter du 31 décembre 2006. L'intégration du GIE à l'entité consolidante n'apportait pas d'éclairage supplémentaire sur le bilan ou le compte de résultat consolidé du Crédit Agricole des Savoie, comme de celui de chacune des caisses adhérentes.

— Changement de dénomination sociale : Les sociétés consolidées n'ont connu aucun changement de dénomination sociale.

8.3.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice. — Le Crédit Agricole des Savoie a participé aux opérations de croissance externe du groupe à l'international à hauteur de 68,8 M€ dans les sociétés SAS Rue La Boétie et SACAM International.

8.3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence. Le Crédit Agricole des Savoie ne consolide pas de société par la méthode de mise en équivalence.

8.3.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés.

— Titrisation : le Crédit Agricole des Savoie a également participé à la croissance externe du groupe dans le cadre du rachat de la banque grecque Emporiki, notamment en risque, en vendant à CASA un « credit default swap » s'élevant à 145 millions d'euros sur un encours total titrisé par le groupe de l'ordre de 15 milliards.

Par ailleurs, le Crédit Agricole des Savoie consolide un fonds dédié : Adret Gestion, géré par CAAM. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée.

Au 31 décembre 2006, l'actif géré au sein d'Adret Gestion s'établissait à 129,5 millions d'euros, selon la décomposition suivante :

— 22,17 % d'actions

— 22,48 % d'obligations

— 28,12 % de fonds alternatifs

— 27,33 % de fonds monétaires

La performance pour l'année 2006 s'est élevée à 7,06 %, et sa volatilité à 4,68 %.

8.3.5. Les participations non consolidées :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Rue la Boétie	584 969	2,16%	414 999	2,16%
Compagnie des Alpes (CDA)	35 845	7,20%	27 653	7,28%
SACAM International	19 399	2,16%		
SACAM Développement	16 753	2,11%	16 204	2,11%
Société des 3 Vallées	5 108	4,70%	3 900	4,70%
SELALP	3 765	3,00%	3 708	3,00%
SETAM (S.Expl. Teleph. Tarent. Maurienne)	3 060	32,75%	3 060	33,29%
SACAM Fireca	1 599	3,25%	1 656	3,25%
CADS Capital (Sofisavoie)	1 232	100,00%	1 038	100,00%
Savoie Stations Participation	1 222	15,30%	1 222	15,30%
Crédit Agricole Titres (ex.SNC SCT Brunoy)	1 173	2,02%	1 173	2,02%

STGM (Ste Téléphériques Grande Motte)	1 149	3,55%	1 142	3,55%
Autres participations	10 534		8 791	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	685 809		484 546	

(1) Dont 2 098 milliers d'euros comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

8.3.6. Les écarts d'acquisition. — Il n'y a pas d'écart d'acquisition.

8.4. La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture.

— Mesure et surveillance des risques : Le Crédit Agricole des Savoie met en oeuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de change, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole de préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Agricole des Savoie, à savoir le risque de contrepartie, le risque de marché et de taux, font l'objet d'un suivi particulier. En outre les principales expositions en matière de risques de crédits bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risques mentionnés ci-dessus, le Crédit Agricole des Savoie a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner à priori, de mesurer, surveiller et de maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risques identifiés, il existe un dispositif de limites qui comporte :

– des limites globales, formalisées sous la forme de Politique Risques, de règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, etc. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats du Crédit Agricole des Savoie, ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.

– des limites opérationnelles cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

Le Crédit Agricole des Savoie mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Le Crédit Agricole des Savoie assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement au niveau de risques est mesurée à intervalles réguliers par le comité des risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes, ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels, sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés, soit l'organe exécutif, soit l'organe délibérant.

8.4.1. Risque de crédit. — Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

— Organisation de la fonction "risques de crédits" au Crédit Agricole des Savoie : L'activité « distribution des crédits » est répartie au sein de 2 Directions :

1. La Direction des Affaires pour les crédits distribués :

– Aux entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 million d'euros, et/ou un niveau d'encours de crédits supérieur à 2 millions d'euros, à l'exclusion des professions libérales de santé, pharmacies et notaires, et de quelques règles spécifiques pour le commerce de détail et l'hôtellerie.

– Les collectivités publiques territoriales, leurs regroupements (syndicats, districts, communautés...), ainsi que leurs établissements publics, les sociétés d'économie mixte (SEM), quelle que soit leur activité économique exercée et ce, du fait qu'elles sont majoritairement détenues par des structures publiques.

– Les sociétés de remontées mécaniques (hors SEM), dont le chiffre d'affaires ou l'encours de crédits est supérieur à 1,5 million d'euros.

– Les crédits liés à l'activité de promotion immobilière, de marchand de bien, ou à des investissements locatifs importants en termes de financement d'un projet (1 million d'euros) ou d'encours (4 millions d'euros).

2. La Direction des Crédits pour toutes les autres activités.

Un politique de sélection, de limitation, de division et de partage des risques spécifiques à la Caisse régionale est établie avec des données chiffrées par domaine d'activité.

Le niveau de délégation varie en fonction de la nature et du montant du crédit entre le directeur d'agence, le service concerné au siège, ou un comité des prêts qui se réunit chaque semaine.

— Dispositif de surveillance : Chacune de ces 2 Directions assure la distribution des crédits via des procédures ad-hoc ainsi que le suivi des encours jusqu'à la procédure de recouvrement amiable (Les crédits en phase de recouvrement judiciaire étant suivis au sein d'un service rattaché à la Direction Financière).

Les engagements dépassant un seuil défini pour chaque domaine d'activité sont présentés annuellement en Conseil d'Administration et semestriellement en Bureau du Conseil.

Au bureau du conseil d'administration sont également présentés les encours sains et les CDL entrants les plus significatifs, la ventilation des encours par zone géographique, les taux d'anomalies pour les crédits scorés aux professionnels, les taux de casse par génération de crédits, les taux de CDL et les taux de couverture, les dotations aux provisions et les pertes par marché, les encours CDL par secteur géographique et activité pour les professionnels et les particuliers.

Ces informations sont présentées semestriellement en bureau du conseil d'administration et annuellement en conseil d'administration.

Le suivi des risques de crédits fait l'objet de plusieurs comités internes :

1. le comité des prêts composé de 7 administrateurs de la Caisse Régionale qui se réunit chaque semaine et prend des décisions sur les dossiers significatifs ou sensibles relevant de la Direction des Crédits

2. le comité des affaires composé de 9 administrateurs qui se réunit bi-mensuellement et prend des décisions sur les dossiers significatifs ou sensibles relevant de la Direction des Affaires. Il peut également demander des études particulières sur les risques filières et examiner ponctuellement un dossier.

3. la commission des affaires qui se réunit de manière hebdomadaire -préalablement au comité des affaires- pour examiner les dossiers de crédit et émettre un avis pour présentation en comité. Les membres titulaires sont le Directeur des Affaires et le responsable du service concerné ainsi que certains de ses collaborateurs.

4. le comité risques où siègent le Directeur Général, le Directeur des Affaires, le Directeur Financier, le Directeur des Crédits, le responsable du service comptable et fiscal, le responsable du service recouvrement judiciaire. Ce comité se réunit trimestriellement afin d'assurer le suivi et l'analyse des provisions et des pertes de la Caisse régionale, et de décider du montant à provisionner lorsque le niveau relève de sa délégation. Il prépare également des dossiers de synthèse pour le Bureau du Conseil ou le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, les dépassements de limites d'encours pour chaque marché sont présentés au Conseil d'Administration pour validation.

— Le dispositif de notation : Dans le cadre de la mise en place du dispositif Bâle II, la Caisse régionale a implanté les outils nationaux de notation de sa clientèle. La notation de sa clientèle est effectuée et utilisée notamment dans le cadre de sa politique de distribution des crédits.

Par ailleurs, il existe des systèmes de notation spécifiques à chaque catégorie de clientèle (ou marché) :

– crédits à la consommation : deux types de crédits sont distribués par scoring.

– crédits à l'habitat : il n'existe pas de système de notation ni de détection de risques potentiels.

– crédits aux professionnels : la note Bâle II permet de répartir notre clientèle en 4 grades de risque (très faible, faible, moyen, fort) et de déterminer une politique de crédit spécifique à chacun de ces grades.

– le scoring de prêts existant s'appuie sur des données comportementales de type bancaire ou crédit.

– crédits à l'agriculture : le système de notation s'appuie sur les encours de crédits, l'endettement et le fonctionnement du compte lorsque le client n'a pas de comptabilité ; dans le cas contraire, il est enrichi de la gestion de l'exploitation, de ratios d'endettement, d'autonomie et de couverture des risques

– crédits aux entreprises : la notation utilisée est celle d'un outil national : « Anadéfi », comme pour la promotion immobilière. Par ailleurs, un outil « Alert » permettant de détecter les dossiers présentant des risques avérés ou potentiels est utilisé chaque semestre par la Direction des Affaires.

– crédits aux collectivités locales : Mairicam, outil national, est utilisé pour la notation des comptes administratifs des collectivités publiques et assimilés.

— Politique de provisionnement et de couverture des risques : Le Crédit Agricole des Savoie applique des normes plus strictes que celles édictées par la commission bancaire : tous les encours ayant plus de 90 jours de retard sont comptabilisés en CDL. A ce titre, les intérêts de ces créances sont provisionnés à 100%. Les créances peuvent être forcées en CDL dans le cadre de la constitution de provisions, sur décision des Directions concernées, en fonction du niveau de risque attaché au dossier ; par ailleurs, les prêts de consolidation deviennent CDL dès le premier euro de retard.

Le provisionnement des dossiers en capital se fait au fil de l'eau en fonction du type de crédit, de la garantie associée et du risque résiduel ; un point précis est effectué chaque trimestre avant l'arrêté des comptes dans le cadre du comité provision (voir plus haut).

Les règles de comptabilisation des créances en Suisse étant sensiblement différentes des normes françaises, le travail de consolidation des comptes de Crédit Agricole Financements (Suisse) SA consiste à retraiter le stock de créances de cette entité selon les normes françaises pour la détermination des créances CDL afin d'assurer la cohérence des comptes consolidés. Les provisions affectées sont déterminées au fil de l'eau pour tous nouveaux dossiers. Par ailleurs, une revue systématique de l'ensemble des dossiers provisionnés est réalisée semestriellement.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, le Crédit Agricole des Savoie assume la responsabilité des opérations qu'il initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole s.a. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées, le Crédit Agricole des Savoie présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole s.a.

Après examen, au sein d'un comité ad-hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse régionale à hauteur de 50%.

La Caisse régionale détermine pour une période de 6 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris.

En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de 50% de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

Au 31 décembre 2006, la garantie de Foncaris porte sur 6 dossiers ayant un encours supérieur à 12 millions d'euros et représentant un encours total de 179,3 millions d'euros.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques.

— Concentrations par agents économiques :

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006					
	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
Etat, Administrations et collectivités publiques	795 290					795 290
Institutions financières	637 048	30				637 048
Particuliers et professionnels	9 681 173	120 072	50 744	58 102	54 430	9 575 999
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	2 005 313	61 655	43 082	16 691	12 928	1 949 303
Non ventilé						0
Total	13 118 824	181 757	93 826	74 793	67 358	12 957 640
Créances rattachées nettes						52 316
Provisions collectives						-101 823
Valeurs nettes au bilan						12 908 133

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005					
	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
Etat, Administrations et collectivités publiques	700 430	2	1			700 429
Institutions financières	371 011					371 011
Particuliers et professionnels	9 233 068	96 017	66 419	59 522	51 419	9 115 230
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	1 477 012	43 793	21 563	14 860	14 612	1 440 837
Non ventilé						0
Total	11 781 521	139 812	87 983	74 382	66 031	11 627 507
Créances rattachées nettes						43 314
Provisions collectives						-93 856
Valeurs nettes au bilan						11 576 965

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
Etat, Administrations et collectivités publiques	160 679	138 429
Institutions financières		
Particuliers et professionnels	753 939	759 518
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	418 515	346 939
Non ventilé		8 298
Total	1 333 133	1 253 184
Engagements de garantie en faveur de la clientèle :		
Etat, Administrations et collectivités publiques	5 743	2 298
Institutions financières	1 063	-476 539
Particuliers et professionnels	102 792	8 139 654
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	232 201	-7 412 982
Non ventilé		
Total	341 799	252 431

Dettes envers la clientèle par agent économique.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Etat, Administrations et collectivités publiques	7 263	7 458
Institutions financières	4 422	2 039
Particuliers et professionnels	1 692 553	1 608 107
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	792 915	762 559
Non ventilé		
Total	2 497 153	2 380 163
Dettes rattachées	1 193	994
Valeur au bilan	2 498 346	2 381 157

— Concentrations par zone géographique.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006					
	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	11 309 273	143 099	80 158	72 095	65 411	11 163 704
Autres pays de l'UE	406 952	10 713	856	138	138	405 958
Autres pays d'Europe	1 383 760	27 798	12 730	2 541	1 790	1 369 240
Amérique du Nord						0
Amériques Centrale et du Sud						0
Afrique et Moyen Orient	18 840	147	82	19	19	18 739
Asie et Océanie (hors Japon)						0
Japon						0
Non ventilé						0
Total	13 118 825	181 757	93 826	74 793	67 358	12 957 641
Créances rattachées nettes						52 316
Provisions collectives						-101 823
Valeurs nettes au bilan						12 908 134

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005					
	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	10 624 375	121 706	77 696	69 664	66 031	10 480 648
Autres pays de l'UE	538 004					538 004
Autres pays d'Europe	618 947	18 106	10 287	4 718		608 660
Amérique du Nord	195					195
Amériques Centrale et du Sud						0
Afrique et Moyen Orient						0
Asie et Océanie (hors Japon)						0
Japon						0
Non ventilé						0
Total	11 781 521	139 812	87 983	74 382	66 031	11 627 507
Créances rattachées nettes						43 314
Provisions collectives						-93 856
Valeurs nettes au bilan						11 576 965

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Engagements de financement en faveur de la clientèle :		
France (y compris DOM-TOM)	1 292 631	1 208 735
Autres pays de l'UE	9 844	8 737
Autres pays d'Europe	29 332	32 883
Amérique du Nord		510

Amériques Centrale et du Sud		17
Afrique et Moyen Orient	1 326	1 620
Asie et Océanie (hors Japon)		679
Japon		3
Non ventilé		
Total	1 333 133	1 253 184
Engagements de garantie en faveur de la clientèle :		
France (y compris DOM-TOM)	341 050	251 379
Autres pays de l'UE	225	-477 255
Autres pays d'Europe	467	478 240
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	57	67
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilé		
Total	341 799	252 431

Dettes envers la clientèle par zone géographique.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
France (y compris DOM-TOM)	2 351 006	2 342 774
Autres pays de l'UE	36 484	6 590
Autres pays d'Europe	104 743	30 799
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	4 920	
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilé		
Total	2 497 153	2 380 163
Dettes rattachées	1 193	994
Valeur au bilan	2 498 346	2 381 157

Opérations sur instruments financiers à terme – Risque de contrepartie.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	51 011	13 635	87 454	13 775
Risques sur les autres contreparties	229	47	666	276
Total	51 240	13 682	88 120	14 051
Risques sur contrats de :				
– Taux d'intérêt, change et matières premières	51 240	13 682	88 120	14 051
– Dérivés actions et sur indices				
– Incidence des accords de compensation	0	0	0	0

Total après effets des accords de compensation	51 240	13 682	88 120	14 051
--	--------	--------	--------	--------

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

8.4.2. Risque de marchés. — Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Le dispositif de suivi des risques concernant les instruments financiers au sens large comprend

- d'une part, un suivi du risque de contre-partie selon un modèle interne présenté trimestriellement au Comité Financier,
- d'autre part, un suivi des risques de marché.

— Organisation générale et dispositif de surveillance : Le Conseil d'Administration décide annuellement la politique financière du Crédit Agricole des Savoie sur propositions du Directeur Général.

Le Comité Actif-Passif qui regroupe l'ensemble du Comité de Direction, les responsables des services Comptabilité, Contrôle de Gestion et Trésorerie et le responsable de l'Unité Gestion Actif-Passif établit la politique du risque de taux global qui sera proposée au Conseil d'Administration après avoir été arrêtée par la Direction Générale.

Le Comité Financier qui regroupe le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint en charge des Finances, le Directeur Financier et les 4 responsables de Services ou d'unité désignés ci-dessus, analyse et propose la politique Fonds Propres (ressources-emplois), assure le suivi des décisions prises en Comité Actif-Passif et en Comité Financier.

A l'issue de ces comités, une fiche de décision est établie, signée par le Directeur Général et envoyée aux membres participants ainsi qu'au responsable du Service Audit Risques Management.

Par ailleurs, un reporting des activités du service Trésorerie-Finances est établi mensuellement à destination des mêmes personnes (carnet de bord).

Enfin, un document de politique financière et de trésorerie incluant les délégations accordées aux collaborateurs du service Trésorerie-Finances en fonction des différentes activités est revu périodiquement et signé par le Directeur Général.

— Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché : Pour le Crédit Agricole des Savoie, les risques de marché se situent à 2 niveaux :

1. Placements de fonds propres : La grille d'allocation cible des placements est établie annuellement en Comité Financier.

Elle est déterminée à partir de plusieurs paramètres et études :

- grille d'allocation cible de l'année en cours et grille réelle
- contexte économique et marchés de taux et d'indices anticipés
- besoin de contribution au PNB et de constitution de réserve en plus value latente
- analyse selon méthode interne du service Trésorerie-Finances
- étude selon méthode « value At Risk » à partir du modèle de CAAM
- confirmation à 2 scénarii catastrophe qui sont recalculés mensuellement dans le carnet de bord :
- soit hausse des taux de 1%, baisse des marchés actions de 25% et diminution des actifs alternatifs de 7% ;
- soit hausse des taux de 2%, baisse du marché actions de 40% et diminution des actifs alternatifs de 10%.
- détermination de seuils d'alerte à 2 niveaux : Comité Financier et Bureau du Conseil d'Administration et fonction d'une évolution globale des plus values latentes d'une part, de l'atteinte de certains niveaux de marché par classe d'actifs, d'autre part. Le suivi des positions s'effectue à partir d'un portefeuille synthétique représentatif du portefeuille réel. Le Crédit Agricole des Savoie dispose ainsi d'un outil de valorisation en temps réel en liaison directe avec FININFO.

Les 2 derniers points répondent particulièrement aux exigences des articles 26, 27, 32 et 33 de l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le CRBF 97-02 concernant la mesure des risques de marché et les systèmes de surveillance et de maîtrise de ces risques.

2. Les instruments dérivés figurant dans le hors bilan des comptes sociaux: Les instruments dérivés utilisés au Crédit Agricole des Savoie sont classés en macro couverture ou en micro couverture dans les comptes sociaux en normes françaises, à l'exception de 40 millions d'euros de swaps de performance et de 145 millions d'euros de vente de « credit default swap » à CASA dans le cadre de l'acquisition de la banque grecque EMPORIKI.

En normes IFRS, la plupart des instruments se retrouvent en couverture de juste valeur et la variation de valeur de ces instruments se trouve contrebalancée par une variation de valeur dans le sens opposé des éléments couverts.

Les achats de floors et les ventes à terme de CHF qui viennent couvrir la marge des prêts en CHF figurent en couverture de flux de trésorerie. Leur variation de valeur impacte les fonds propres.

Les opérations figurant en trading sont généralement des opérations clientèles retournées instantanément avec des contreparties bancaires, ce qui implique un très faible impact sur le compte de résultat. On notera également les swaps de devises qui viennent couvrir, en bilan social et en normes françaises, les prêts subordonnés accordés à notre filiale Crédit Agricole Financements (Suisse) SA.

Par conséquent, le risque de marché sur ces instruments dérivés ne présente pas d'incidence significative sur le compte de résultat ou sur le bilan.

— Politique de provisionnement et de couverture des risques :

– Concernant les placements de fonds propres : Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont valorisés au coût historique après amortissement des primes et décotes. Les lignes figurant en actifs disponibles à la vente qui sont en moins-value latente sont systématiquement provisionnées lorsque celles-ci présentent un caractère durable. Sinon, elles figurent à leur valeur de marché.

La moins-value latente est établie par différence entre la valeur comptable et la valeur de marché calculée à partir de la valeur liquidative de la date d'arrêté ou, à défaut, à partir de la dernière valeur liquidative connue.

La couverture des risques est en partie assurée par une diversification importante des types de placement dans les différentes classes d'actif.

– Les instruments dérivés ne sont quant à eux pas concernés par ce point car retenus pour leur valeur de marché.

8.4.2.1. Risques de taux. — Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	169 705	0	0	225 406	
– Taux fixe		169 705			149 181	
– Taux variable					76 225	
Autres devises de l'UE	0	0	0			

Caps-floors-collars					16	1	17	14
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	116
Opérations fermes de change								116
Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous total	0	0	0	150	219	80	449	1 232
Opérations de change à terme				131			131	101
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	281	219	80	580	1 333

Opérations sur instruments financiers à terme : montant des engagements

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 598 624	1 565 700
Futures	10 443	23 150
FRA		
Swaps de taux d'intérêts	1 272 983	1 289 875
Options de taux		
Caps-floors-collars	315 198	252 675
Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	0
Opérations fermes de change		
Options de change		
Autres instruments :	4 127	3 928
Dérivés sur actions et indices boursiers	4 127	3 928
Dérivés sur métaux précieux		
Dérivés sur produits de base		
Dérivés de crédits		
Autres		
Sous total	1 602 751	1 569 628
Opérations de change à terme	434 418	481 897
Valeurs nettes au bilan	2 037 169	2 051 525

8.4.2.2. Risque de change. — Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le Crédit Agricole des Savoie est assujéti au coefficient d'adéquation des fonds propres en raison de sa position de change supérieure à 2% des fonds propres globaux.

La quasi-totalité de cette position s'explique par la consolidation de la filiale Crédit Agricole Financements (Suisse) SA.

Par ailleurs, la forte activité crédits en francs suisses liée à la position géographique frontalière de la Caisse régionale, génère un risque sur la marge de ces crédits. Cette marge est couverte à 90 % les deux premières années puis de façon dégressive jusqu'à 10 ans par des ventes à terme de francs suisses.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	11 028 838	11 130 286	9 433 122	9 534 541
Autres devises de l'UE	567	567	888	503
USD	8 571	8 475	196 551	195 634

JPY	2 896	2 893	3 005	2 969
Autres devises	4 661 022	4 559 673	4 400 754	4 300 673
Total bilan	15 701 894	15 701 894	14 034 320	14 034 320

8.4.2.3. Risque de prix. — Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières. Ce risque a été traité dans le point précédent.

8.4.3. Risque de liquidité et de financement. — Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le Crédit Agricole des Savoie en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

— le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,

— l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,

— l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Compte tenu des spécificités du Crédit Agricole des Savoie en matière de financement de l'activité crédits en devises, le risque de liquidité est piloté à 100 dans le bilan social par le biais d'accords de refinancement en faveur du Crédit Agricole des Savoie conclus avec Crédit Agricole S.A. et par le recours à des emprunts en blanc auprès de CASA

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006				
	< ou = 3 mois	> 3 mois à < ou = 1 an	> 1 an à < ou = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (Hors opérations internes au Crédit Agricole)	392 223	32 149	88 058	13 153	525 583
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	985 934	973 320	3 375 524	7 258 464	12 593 242
Total	1 378 157	1 005 469	3 463 582	7 271 617	13 118 825
Créances rattachées					79 051
Provisions					-289 742
Valeurs nettes au bilan					12 908 134

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005				
	< ou = 3 mois	> 3 mois à < ou = 1 an	> 1 an à < ou = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (Hors opérations internes au Crédit Agricole)	269 626	30 093	45 895	24 987	370 601
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	624 383	1 275 466	3 238 923	6 272 148	11 410 920
Total	894 009	1 305 559	3 284 818	6 297 135	11 781 521
Créances rattachées					74 782
Provisions					-279 338
Valeurs nettes au bilan					11 576 965

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006				
	< ou = 3 mois	> 3 mois à < ou = 1 an	> 1 an à < ou = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	4 288 490	2 619 192	2 279 600	1 778 298	10 965 580
Dettes envers la clientèle	2 452 921	33 022	10 906	304	2 497 153
Total	6 741 411	2 652 214	2 290 506	1 778 602	13 462 733

Dettes rattachées					34 739
Valeur au bilan					13 497 472

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005				
	< ou = 3 mois	> 3 mois à < ou = 1 an	> 1 an à < ou = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	3 505 357	2 692 810	1 881 763	1 669 000	9 748 930
Dettes envers la clientèle	2 362 805	14 354	2 721	283	2 380 163
Total	5 868 162	2 707 164	1 884 484	1 669 283	12 129 093
Dettes rattachées					34 606
Valeur au bilan					12 163 699

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006				
	< ou = 3 mois	> 3 mois à < ou = 1 an	> 1 an à < ou = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre :					
Bons de caisse	890	340			1 230
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	30 674	11 258	0	0	41 932
– Émis en France	30 674	11 258			41 932
– Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	31 564	11 598	0	0	43 162
Dettes rattachées					-408
Valeur au bilan					42 754
Dettes subordonnées :					
Dettes subordonnées à durée déterminée			85 040	98 979	184 019
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	85 040	98 979	184 019
Dettes rattachées					1 243
Valeur au bilan					185 262

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005				
	< ou = 3 mois	> 3 mois à < ou = 1 an	> 1 an à < ou = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	552	434			986
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	7 200	1 500	0	0	8 700
– Émis en France	7 200	1 500			8 700
– Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0

Autres dettes représentées par un titre					0
Total	7 752	1 934	0	0	9 686
Dettes rattachées					62
Valeur au bilan					9 748
Dettes subordonnées :					
Dettes subordonnées à durée déterminée	76 225		85 327	78 644	240 196
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	76 225	0	85 327	78 644	240 196
Dettes rattachées					1 615
Valeur au bilan					241 811

8.4.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change. — Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

— Couverture de juste valeur : Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe causée par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

En terme de macro couverture, le Crédit Agricole des Savoie couvre son risque à la baisse des taux et à la hausse de l'inflation, par des instruments financiers classés en couverture de juste valeur (couverture des passifs DAV et épargne bilan).

En micro couverture sont concernés :

- la couverture spécifique de crédits à taux fixe en euros et en francs suisses,
- la couverture des prêts capés par achats de caps en euros et en francs suisses.

— Couverture de flux de trésorerie : Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Les ventes à terme de francs suisses, destinées à couvrir partiellement les marges futures attendues sur le stock de crédits en francs suisses, ont été traitées en couverture de flux de trésorerie. Il en est de même pour les achats de floors couvrant les prêts à taux variables en euros.

Instruments dérivés de couverture.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	valeur de marché positive	valeur de marché négative	valeur de marché positive	valeur de marché négative
Instruments dérivés de couverture :				
Micro-couverture	8 666	87	3 774	3 763
– dont couverture de juste valeur	3 374	73	1 167	3 763
– dont couverture de flux de trésorerie	5 292	14	2 607	
– dont couverture d'investissements nets à l'étranger				
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de juste valeur)	45 734	3 231	90 793	107
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux de trésorerie)	966		1 681	
Total instruments dérivés de couverture	55 366	3 318	96 248	3 870

8.5. Autres risques. — Les risques décrits ci-dessous font l'objet d'une évaluation et sont comptabilisés au passif du bilan dans la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

8.5.1. Risques opérationnels. — Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant ainsi de recenser et de qualifier les risques opérationnels avérés et potentiels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en oeuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier.

Cette démarche quantitative et uniquement rétrospective permet de mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'action correctrice ou de politique de couverture via la mise en place de polices d'assurances.

8.5.2. Assurances et couverture des risques. — Le Crédit Agricole des Savoie souscrit des polices d'assurances visant à la protection de son bilan ou du compte de résultat :

— responsabilité civile courtage dans le cadre de l'activité de courtier plaçant les produits des compagnies d'assurance vie ou dommage du Groupe Crédit Agricole ou d'autres compagnies.

— responsabilité civile d'exploitation pour les dommages accidentels susceptibles d'être causés aux tiers par les activités du Crédit Agricole des Savoie.

— globale de banque incluant notamment une garantie « détournement / escroquerie ».

— multirisques bureaux / tous risques machines pour les dommages accidentels ou de malveillance aux biens immobiliers et mobiliers (dont matériels informatiques) du Crédit Agricole des Savoie, incluant plusieurs volets de responsabilité civile spécifiques.

— préjudices financiers : pertes financières consécutives aux dommages couverts par les polices « Multirisques Bureaux » et « Tous Risques Machines ».

8.6. Notes relatives au compte de résultat.

8.6.1. Produits et Charges d'intérêts.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Sur opérations avec les établissements de crédit	10 539	1 682
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 383	24 249
Sur opérations avec la clientèle	455 036	395 306
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 108	979
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 179	4 274
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	46 509	48 318
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	-234	9 421
Produits d'intérêts	541 520	484 229
Sur opérations avec les établissements de crédit	-39 853	-30 254
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-222 615	-194 461
Sur opérations avec la clientèle	-6 860	-1 396
Actifs financiers disponibles à la vente		-1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-211
Sur dettes représentées par un titre	-567	-490
Sur dettes subordonnées	-7 043	-8 294
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-29 270	-27 579
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-306 208	-262 686

8.6.2. Commissions nettes.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	403	-532	-129	279	-45	234
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 834	-7 004	16 830	23 232	-5 689	17 543
Sur opérations avec la clientèle	52 338	-19	52 319	45 139	-90	45 049
Sur opérations sur titres		-4	-4		-4	-4
Sur opérations de change	364		364	435		435
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	3 941	-2 788	1 153	3 992	-2 913	1 079
Prestations de services bancaires et financiers dont :	97 466	-13 321	84 145	87 212	-10 395	76 817
– Produits nets de gestion d'opcvn			0	3 451		3 451
– Produits nets sur moyens de paiement	49 840	-13 163	36 677	43 988	-10 291	33 697
– Autres	47 626	-158	47 468	39 773	-104	39 669

Produits nets des commissions	178 346	-23 668	154 679	160 289	-19 136	141 153
-------------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

8.6.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat	7 688	4 019
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	6 365	4 834
Inefficacité des couvertures de Juste Valeur	-234	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie		-2
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	13 819	8 851

8.6.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dividendes reçus	21 147	15 434
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	4 979	4 352
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-62	-74
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	26 064	19 712

8.6.5. Produits et charges nets des autres activités.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-6	151
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	22	
Autres produits (charges) nets	31 019	31 587
Produits (charges) des autres activités	31 035	31 738

8.6.6. Charges générales d'exploitation.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Charges de personnel	123 262	125 823
Impôts et taxes	7 167	8 629
Services extérieurs et autres charges	79 853	65 359
Charges d'exploitation	210 282	199 811

8.6.7. Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation :		

Dotations aux amortissements	14 051	15 004
Dotations aux provisions pour dépréciation	98	1 300
Total	14 149	16 304

8.6.8. Coût du risque.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dotations aux provisions :	-147 916	-106 542
– Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-146 260	-99 290
– Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
– Provisions pour risques et charges	-1 656	-7 252
Reprises de provisions :	130 614	81 162
– Provisions pour dépréciation des prêts et créances	124 242	65 032
– Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
– Provisions pour risques et charges	6 371	16 130
Variation des provisions :	-17 302	-25 380
– Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-975	-1 500
– Récupérations sur prêts et créances amorties	1 586	2 155
– Autres pertes	-14 737	-16 222
Coût du risque	-31 428	-40 947

8.6.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation :	214	103
– Plus-values de cession	436	514
– Moins-values de cession	-222	-411
Titres de capitaux propres consolidés :	0	0
– Plus-values de cession		
– Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	214	103

8.6.10. Impôts.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Charge d'impôt courant	81 352	69 637
Charge d'impôt différé	-15 309	-19 651
Charge d'impôt de la période	66 043	49 986

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	205 266	34,43%	70 673
Effet des différences permanentes			-3 981
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-316
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			0
Effet de l'imposition à taux réduit			-2 815
Effet des autres éléments			2 482
Taux et charge effectif d'impôt		32,17%	66 043

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres au titre de l'exercice 2006 s'établit à 13 003 milliers d'euros. Toutes les différences temporelles ont fait l'objet d'impôts différés.

8.7. Informations sectorielles.

Définition des secteurs d'activité : A l'exception de la filiale Crédit Agricole Financements (Suisse) SA, spécialisée dans la distribution de crédits habitat en Suisse, les sociétés consolidées opèrent toutes, directement ou indirectement, dans le secteur de la banque de détail en France.

En effet, les activités d'Adret Gestion, des Caisses locales, de CADS Développement et de SPI ne sont que le prolongement des activités traditionnelles du Crédit Agricole des Savoie dans des structures juridiques spécifiques.

8.7.1. Présentation par pôles d'activité. — Information sectorielle par pôles d'activité

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006							Total
	Banque de proximité en France		Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Banque de Financement et d'Investissement	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre et divers	
	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire total	439 789					21 121		460 910
Charges de fonctionnement	-207 892					-16 538		-224 430
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	231 897	0	0	0	0	4 583	0	236 480
Coût du risque	-30 678					-750		-31 428
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	0							
Gains ou pertes nets sur autres actifs	214							214
Coûts liés au rapprochement	0							
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0							
Résultat avant impôt	201 433	0	0	0	0	3 833	0	205 266
Impôts sur les bénéfices	-65 040					-1 003		-66 043
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	0							
Résultat net de l'exercice	136 393	0	0	0	0	2 830	0	139 223
Actifs sectoriels :								
– dont Parts dans les entreprises mises en équivalence								
– dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période								
Total actif	13 297 249					2 404 646		15 701 895
Fonds Propres alloués	13 160 856	0	0	0	0	2 401 816	0	15 562 672

L'allocation des fonds propres par métier est fondée sur les exigences prudentielles réglementaires.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005							Total
	Banque de proximité en France		Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Banque de Financement et d'Investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre et divers	
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire total	400 290					22 706		422 996
Charges de fonctionnement	-201 349					-14 766		-216 115
Résultat brut d'exploitation (avant coûts liés au rapprochement)	198 941	0	0	0	0	7 940	0	206 881
Coût du risque	-36 881					-4 066		-40 947
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence								
Gains ou pertes nets sur autres actifs	103							103
Coûts liés au rapprochement								
Variation de valeur des écarts d'acquisition								
Résultat avant impôt	162 163					3 874		166 037
Impôts sur les bénéfices	-49 095					-892		-49 987

Gains ou pertes nets des activités arrêtées	0							
Résultat net de l'exercice	113 068	0	0	0	0	2 982	0	116 050
Actifs sectoriels :								
– dont Parts dans les entreprises mises en équivalence								
– dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période								
Total actif	11 806 030					2 228 290		14 034 320
Fonds Propres alloués	11 692 962					2 225 308		13 918 270

8.7.2. Information sectorielle par zone géographique.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	PNB	Actifs sectoriels	PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	439 789	13 297 249	400 290	11 806 030
Autres pays de l'Union Européenne				
Autres pays d'Europe	21 121	2 404 646	22 706	2 228 290
Amérique du Nord				
Amériques Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total	460 910	15 701 895	422 996	14 034 320

8.8. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2006.

8.8.1. Caisse, Banques centrales, CCP.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	79 999		70 218	
Banques centrales, CCP	78 726		124 131	
Total	158 725	0	194 349	0

8.8.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	33 531	11 382
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option		
Juste valeur au bilan	33 531	11 382
Dont Titres prêtés		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction :	11 202	10 453
– Effets publics et valeurs assimilées		
– Obligations et autres titres à revenu fixe	11 202	9 486

Titres cotés		
Titres non cotés	11 202	9 486
– Actions et autres titres à revenu variable	0	967
Titres cotés		
Titres non cotés		967
Instruments dérivés	22 329	929
Juste valeur au bilan	33 531	11 382

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option. — Néant.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	580	1 333
Juste valeur au bilan	580	1 333

Instruments dérivés de transaction : (Voir § 8.4.2.1., tableaux "Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif" et "Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif").

8.8.3. Instruments dérivés de couverture. — L'information détaillée est fournie à la note 8.4.4. relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

8.8.4. Actifs financiers disponibles à la vente.

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Titres évalués à la Juste Valeur :		
– Effets publics et valeurs assimilées		
– Obligations et autres titres à revenu fixe	690 614	609 779
Titres cotés		79 344
Titres non cotés	690 614	530 435
– Actions et autres titres à revenu variable	687 462	489 152
Titres cotés	35 845	27 653
Titres non cotés	651 617	461 499
Total des titres disponibles à la vente	1 378 076	1 098 931
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	71	9
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 378 147	1 098 940

(1) dont - 2,7 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006			31 décembre 2005
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	690 614	126 057	803	609 779
Actions et autres titres à revenu variable	1 653	295		1 540
Titres de participation non consolidés	685 809	368 242	404	487 612

Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	71			9
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 378 147	494 594	1 207	1 098 940
Impôts différés	49 532	49 704	172	32 058
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)	1 427 679	544 298	1 379	1 130 998

8.8.5. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle.

8.8.5.1. Prêts et créances sur établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Etablissements de crédit :		
Comptes et prêts	512 429	361 690
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	8 911	8 911
Titres non cotés sur un marché actif	4 242	
Autres prêts et créances		
Total	525 582	370 601
Créances rattachées	1 199	371
Provisions		
Valeur nette	526 781	370 972
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires	305 965	187 914
Comptes et avances à terme	206 925	222 509
Prêts subordonnés	12 200	59 200
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	525 090	469 623
Créances rattachées	3 847	3 867
Provisions		
Valeur nette	528 937	473 490
Valeur nette au bilan	1 055 718	844 462

8.8.5.2. Ventilation des prêts et créances sur la clientèle.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	25 800	30 877
Autres concours à la clientèle	12 309 785	11 214 178
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	44 000	
Titres non cotés sur un marché actif	3 871	3 912
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	65 635	18 057
Comptes ordinaires débiteurs	144 152	143 896
Total	12 593 243	11 410 920
Créances rattachées	77 852	74 411
Provisions	289 742	279 338

Valeurs nettes au bilan	12 381 353	11 205 993
Opérations de crédit-bail :		
Crédit-bail immobilier		
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Provisions		
Valeurs nettes au bilan	0	0
Total	12 381 353	11 205 993

8.8.6. Provisions inscrites en déduction de l'actif.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31 décembre 2006
Sur créances interbancaire							0
Sur créances clientèle	279 338		146 058	-135 288	-365		289 743
– dont provisions collectives	93 856		8 400	-433			101 823
Sur opérations de crédit-bail							0
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Sur actifs disponibles à la vente	2 267		64	-2		407	2 736
Sur autres actifs	5 417		345	-40	-62	-4 145	1 515
Total des provisions sur l'actif	287 022	0	146 467	-135 330	-427	-3 738	293 994

(En milliers d'euros)	1 er janvier 2005	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31 décembre 2005
Sur créances interbancaire							0
Sur créances clientèle	243 983	-77 828	104 633	-78 213	-72	86 833	279 336
– dont provisions collectives	77 828	-77 828	15 427	-1 802		80 231	93 856
Sur opérations de crédit-bail							0
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Sur actifs disponibles à la vente	2 515		867	-281		-834	2 267
Sur autres actifs	1 226		131	-143		4 203	5 417
Total des provisions sur l'actif	247 724	-77 828	105 631	-78 637	-72	90 202	287 020

8.8.7. Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle.

8.8.7.1. Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Etablissements de crédit :		
Comptes et emprunts	2 205 257	2 089 049
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	2 205 257	2 089 049
Dettes rattachées	12 321	7 441
Valeur au bilan	2 217 578	2 096 490
Opérations internes au Crédit Agricole :		
Comptes ordinaires créditeurs	37 105	6 344
Comptes et avances à terme	8 723 218	7 653 537
Total	8 760 323	7 659 881
Dettes rattachées	21 225	26 171
Valeur au bilan	8 781 548	7 686 052
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	10 999 126	9 782 542

8.8.7.2. Dettes envers la clientèle.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Comptes ordinaires créditeurs	2 333 012	2 278 093
Comptes d'épargne à régime spécial	37 992	28 383
Autres dettes envers la clientèle	126 150	73 687
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	2 497 154	2 380 163
Dettes rattachées	1 193	994
Valeur au bilan	2 498 347	2 381 157

8.8.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Effets publics et valeurs assimilées	772	781
Obligations et autres titres à revenu fixe	77 846	90 197
Total	78 618	90 978
Créances rattachées	1 572	
Provisions		
Valeurs nettes au bilan	80 190	90 978

8.8.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dettes représentées par un titre :		
Bons de caisse	1 230	986
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	41 932	8 700
Émis en France	41 932	8 700
Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	43 162	9 686
Dettes rattachées	-408	62
Valeur au bilan	42 754	9 748
Dettes subordonnées :		
Dettes subordonnées à durée déterminée	184 019	240 196
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	184 019	240 196
Dettes rattachées	1 243	1 615
Valeur au bilan	185 262	241 811

8.8.10. Actifs et passifs d'impôts différés.

Impôts différés - actif (En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Provisions pour risques et charges non déductibles	49 440	46 609
Charges à payer non déductibles	2 855	2 660
Couvertures de Flux de Trésorerie	-2 039	-1 322
Autres impôts différés actif	-9 401	-2 794
Dont : – Actifs disponibles à la vente	-49 686	-31 993
– Autres différences temporaires	-948	-25 989
– Autres	41 233	55 188
Total impôt différé actif	40 855	45 153

En 2006, les impôts différés sont présentés au bilan consolidé en net après compensation des créances et dettes, lorsqu'ils concernent une même entité et une même administration fiscale.

Pour une meilleure comparaison, les soldes 2005 d'impôts différés passif ont été retraités en impôts différés actif conformément aux dispositions prises par le Groupe.

8.8.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers.

1. Comptes de régularisation actif.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Autres actifs :	24 564	78 973
– Comptes de stocks et emplois divers	1 177	
– Gestion collective des titres CODEVI		
– Débiteurs divers	23 212	78 928
– Comptes de règlements	175	45
– Capital souscrit non versé		
– Autres actifs d'assurance		
– Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation :	356 824	169 136
– Comptes d'encaissement et de transfert	233 383	95 717
– Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	51 136	1 251
– Produits à recevoir	68 162	64 557
– Charges constatés d'avance	2 098	7 123
– Autres comptes de régularisation	2 045	488
Valeur nette au bilan	381 388	248 109

2. Comptes de régularisation passif.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Autres passifs (1) :	50 205	29 337
– Comptes de règlements	2 345	1 537
– Créiteurs divers	31 978	26 556
– Versement restant à effectuer sur titres	15 882	1 244
– Autres		
Comptes de régularisation :	285 800	158 418
– Comptes d'encaissement et de transfert (2)	166 484	33 838
– Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	49 472	13
– Produits constatés d'avance	19 173	12 366
– Charges à payer	50 671	112 201
– Autres comptes de régularisation		

Valeur au bilan	336 005	187 755
<i>(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.</i>		
<i>(2) Les montants sont indiqués en nets.</i>		

8.8.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés. — Néant.

8.8.13. Immeubles de placement.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31 décembre 2006
Immeubles de placement :							
Valeur brute	3 959		580	-145		409	4 803
Amortissements et provisions	-2 506		-134	122		-61	-2 579
Valeur nette au bilan	1 453	0	446	-23	0	348	2 224

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

(En milliers d'euros)	1 er janvier 2005	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31 décembre 2005
Immeubles de placement :							
Valeur brute	4 100		59	-570		370	3 959
Amortissements et provisions	-2 550		-116	353		-193	-2 506
Valeur nette au bilan	1 550	0	-57	-217	0	177	1 453

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

8.8.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31 décembre 2006
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	220 863	-5 114	15 971	-6 912	-104	-401	224 303
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et Provisions	-124 410	4 303	-12 549	6 667	47	51	-125 891
Valeur nette au bilan	96 453	-811	3 422	-245	-57	-350	98 412
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	92 847	-8 795	575	-739	-299		83 589
Amortissements et Provisions	-55 088	8 187	-1 633	772	160		-47 602
Valeur nette au bilan	37 759	-608	-1 058	33	-139	0	35 987

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(En milliers d'euros)	1 er janvier 2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31 décembre 2005
Immobilisations corporelles d'exploitation :							
Valeur brute	215 983	-389	13 062	-7 374	-23	-396	220 863
Créances rattachées (1)							

Amortissements et Provisions	-118 450	307	-13 464	7 003		194	-124 410
Valeur nette au bilan	97 533	-82	-402	-371	-23	-202	96 453
Immobilisations incorporelles :							
Valeur brute	92 850	-564	1 055	-421	-73		92 847
Amortissements et Provisions	-52 840	493	-2 991	227	23		-55 088
Valeur nette au bilan	40 010	-71	-1 936	-194	-50	0	37 759

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

8.8.15. Ecarts d'acquisition. — Il n'existe pas d'écart d'acquisition.

8.8.16. Provisions pour risques et charges.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31 décembre 2006
Risques sur les produits épargne logement	22 639		4 372		-8 936		1	18 076
Risques d'exécution des engagements par signature	6 369		5 057	-292	-2 228		-1	8 905
Risques opérationnels	16 305		2 526		-2 201		1	16 631
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	2 499		1 203	-774				2 928
Litiges divers	4 184		1 181	-21	-561		-1	4 782
Participations	4 856		1 107	-105	-1 186		1	4 673
Restructurations								0
Coûts de mise en oeuvre des synergies								0
Autres risques	3 337	-1 284	512	-177	-4		-2	2 382
Provisions pour risques et charges	60 189	-1 284	15 958	-1 369	-15 116	0	-1	58 377

(1) Dont 2 928 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 8.9.4, dont 1 831 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

— Risques d'exécution des engagements par signature : Il s'agit de risques supportés par la Caisse régionale au titre d'engagements donnés :
— plafonds d'ouvertures de crédits non consommés pour les clients CDL (3 087 milliers d'euros).
— risques potentiels sur les crédits de Crédit Agricole Financements (Suisse) SA accusant un retard de 90 jours, pour lesquels le Crédit Agricole des Savoie s'est porté garant (1 309 milliers d'euros).
— risques diffus sur engagements donnés à des clients (2 404 milliers d'euros).
— engagements donnés par les caisses locales au Crédit Agricole des Savoie au titre de la part des crédits CDL qu'elles garantissent (2 105 milliers d'euros).
— Risques opérationnels : Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.
— Engagements sociaux : Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Le montant de 1 831 milliers d'euros tient compte de l'actualisation.
Les primes et indemnités de départ à la retraite sont prises en charge dans leur totalité par un organisme spécialisé auquel le Crédit Agricole des Savoie verse des cotisations. Celles-ci sont actualisées et comptabilisées sur l'exercice au titre duquel elles sont dues.
Dans une hypothèse de baisse de taux, un complément d'engagement pour indemnités de fin de carrière et retraite a été constaté en provision à hauteur de 1 097 milliers d'euros.
— Litiges divers : Il s'agit de litiges avec l'administration fiscale pour 1 108 milliers d'euros dont 632 ont été provisionnés en 2006, auxquels s'ajoutent 3 674 milliers d'euros de litiges clientèle.
— Participations : Cette ligne intègre à la fois des provisions sur les GIE leasings fiscaux (pour 470 milliers d'euros) et des provisions sur des filiales et participations pour le solde.
— Autres risques : Ils sont constitués à hauteur de 2 millions d'euros par un risque juridique supporté pour une de nos filiales, et à hauteur de 382 euros pour des droits à refaction de tarification sur 2 produits, dont principalement une « bonification » à l'utilisation de la carte Gold.
— Risques sur les produits épargne-logement : Le Crédit Agricole des Savoie constitue une provision telle que décrite au point 8.1.1. «Principes et méthodes comptables - Les provisions pour risques et charges (IAS 37,19) ».
Pour ce faire, il utilise le modèle national.

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	200 051	891 683
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 030 093	279 579

Ancienneté de plus de 10 ans	800 945	1 067 660
Total plans d'épargne-logement	2 031 089	2 238 922
Total comptes épargne-logement	502 412	514 471
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 533 501	2 753 393

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Plans d'épargne-logement :	44 690	61 094
Comptes épargne-logement :	112 348	127 842
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	157 038	188 936

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 284	2 614
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 686	192
Ancienneté de plus de 10 ans	5 906	15 006
Total plans d'épargne-logement	8 876	17 812
Total comptes épargne-logement	9 200	4 827
Total provision au titre des contrats épargne-logement	18 076	22 639

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent

En milliers d'euros	31 décembre 2005	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31 décembre 2006
Plans d'épargne-logement :	17 812		8 936		8 876
Comptes épargne-logement :	4 827	4 372			9 200
Total provision au titre des contrats épargne-logement	22 639	4 372	8 936	0	18 076

8.8.17 Capitaux propres.

8.8.17.1 Composition du capital au 31 décembre 2006. — La Caisse régionale des Savoie est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de certificats coopératifs d'associés (CCA). Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Ils ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 1 ^{er} janvier 2006	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31 décembre 2006
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0	0	0	0
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.				
Dont part Auto-détenue				
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 349 596	0	0	2 349 596

Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 349 596			2 349 596
Parts sociales	7 048 784	4	-4	7 048 784
Dont 64 Caisses Locales	7 048 735			7 048 735
Dont 24 administrateurs de la CR	48	4	-4	48
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
Total	9 398 380	4	-4	9 398 380

La valeur nominale des titres est de 20 € et le montant total du capital est 140 975 680 € dont :

- 140 974 700 € détenus par les caisses locales ;
- 960 € détenus par des administrateurs ;
- 20 € détenus par CASA.

8.8.17.2 Actions de préférences. — Le Crédit Agricole des Savoie n'émet pas d'actions.

8.8.17.3. Résultat par action. — Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale des Savoie sont composés de parts sociales et de CCA. Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie. La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires, et doit être au moins égale à celle des parts sociales. Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relatives à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

Année de rattachement du dividende	Par CCI Montant Net	Par CCA Montant Net	Par part sociale Montant Net
2003		1,747	0,80
2004		2,023	0,87
2005		2,510	0,73
Prévu 2006		3,160	0,81

8.8.17.4 Dividendes. — Les dividendes payés au cours de l'exercice 2006 s'élèvent à :

- 5 145,6 milliers d'euros au titre des parts sociales, soit un intérêt de 0,73 euro par part sociale ;
- 5 897,5 milliers d'euros au titre de la rémunération des CCA, soit un dividende de 2,51 euros par CCA.

8.8.17.5. Affectations du résultat et fixation du dividende 2006. — L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2006 sont proposées dans le projet de résolutions présenté par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale du Crédit Agricole des Savoie du 29 mars 2007.

Le texte de la quatrième résolution est le suivant :

« L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les excédents comme suit :

- 5 709 515,04 euros au titre de l'intérêt à payer aux parts sociales présentes en nos livres au titre de l'année 2006, correspondant à un intérêt de 0,81 euro par part sociale ; cet intérêt est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158 du CGI et sera payable à compter du 16 avril 2007 ;
- 7 424 723,36 euros au titre de la rémunération versée aux CCA, soit un dividende de 3,16 euros par CCA.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158 du CGI et sera mis en paiement à compter du 16 avril 2007 ;

— Le solde du résultat, soit 92 826 965,76 euros :

- 3/4 à la Réserve Légale : 69 620 224,32 euros ;
- à la Réserve Facultative : 23 206 741,44 euros.

Dans le cadre des orientations prévues par le congrès des administrateurs, l'enveloppe qui sera consacrée aux actions mutualistes en 2007 pourra donc atteindre 1 399 806,02 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées sous forme d'intérêts aux parts et de dividendes au titre des 3 exercices précédents sont les suivants :

- 2005 : — 5 145 612,32 € d'intérêts aux parts sociales, éligibles à l'abattement de 40% prévu par l'article 158 du CGI,
— 5 897 485,96 € de dividendes aux CCA, éligibles à l'abattement de 40% prévu par l'article 158 du CGI.
- 2004 : — 6 132 440,34 € aux porteurs de parts sociales éligibles à l'abattement de 50% prévu par l'article 158 du CGI,
— 4 753 021,71 € aux porteurs de CCA éligibles à l'abattement de 50% prévu par l'article 158 du CGI.
- 2003 : — 5 639 028,80 € aux porteurs de parts sociales, assortis d'un avoir fiscal de 50%,
— 4 104 509,25 € aux porteurs de CCA, assortis d'un avoir fiscal de 50% ».

8.9. Avantages au personnel et autres rémunérations.

8.9.1. Détail des charges de personnel.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Salaires et traitements	69 210	69 664
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 109	7 596
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 399	3 624

Autres charges sociales	23 557	24 722
Intéressement et participation	13 894	13 134
Impôts et taxes sur rémunération	7 093	7 083
Total charges de personnel	123 262	125 823

8.9.2. Effectif fin de période.

Effectifs	31 décembre 2006	31 décembre 2005
France	2 027	2 079
Etranger	83	67
Total	2 110	2 146

8.9.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies. — Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole s.a. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

8.9.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.

Variation dette actuarielle (en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dette actuarielle au 31/12/n-1	37 180	33 137
Ecart de change		
Coût des services rendus sur la période	1 290	1 353
Coût financier	1 547	877
Cotisations de l'employé	106	
Modification / Réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-5 596	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-703	-832
(Gains) / pertes actuariels *	621	2 645
Dette actuarielle au 31/12/n	34 444	37 180

* Dont 75 K€ dus à l'utilisation des nouvelles tables de mortalité

Détail de la charge comptabilisée au résultat (en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Coût des services rendus sur l'exercice	1 290	1 353
Coût financier	1 547	877
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 164	-1 261
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	1 140	3 155
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations		
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 812	4 124

Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement (en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	36 073	31 535
Ecart de change		

Rendement attendu des actifs	1 164	1 261
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-519	-510
Cotisations de l'employeur	2 348	4 638
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-6 960	-19
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-703	-832
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	31 404	36 073

Position nette (en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dette actuarielle fin de période	-33 202	-37 180
Coût des services passés non comptabilisés	0	0
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0
Dette actuarielle nette fin de période	-33 202	-36 549
Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	-31 404	-36 073
Position nette (passif) / actif fin de période	-1 798	-476

Information sur les actifs des régimes (1)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Composition des actifs		
% D'obligations	72%	78%
% D'actions	16%	19%
% Autres actifs	12%	3%

(1) calculé sur la base de 160 milliards d'euros d'actifs

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2006	31.12.2005
Taux d'actualisation (2)	de 3,41% à 3,81%	de 4,23% à 4,90%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	de 4,00% à 4,05%	de 4,00% à 4,30%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4%	4,20%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	de 2,5% à 4%	de 2,5% à 4%
Autres (à détailler)	N/A	N/A

(2) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

La Caisse Régionale des Savoie applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les primes et indemnités de départ à la retraite sont prises en charge dans leur totalité par un organisme spécialisé du Groupe Crédit Agricole auquel le Crédit Agricole des Savoie verse des cotisations. Celles-ci sont actualisées et comptabilisées sur l'exercice au titre duquel elles sont dues.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, est enregistré pour le montant des cotisations correspondantes en frais de personnel.

8.9.5. Autres engagements sociaux.

— Rémunération variable collective : La convention collective nationale prévoit le principe d'une rémunération extra-conventionnelle dont le montant et les modalités d'attribution sont fixés, après négociation, par chaque Caisse régionale.

Les accords en vigueur au sein du Crédit Agricole des Savoie permettent de rémunérer par le biais d'une prime de performance, la contribution personnelle de chaque salarié à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

— La participation du Crédit Agricole des Savoie relève d'un accord de droit commun dont la finalité, dès lors que les résultats de l'entreprise permettent de dégager une Réserve Spéciale de Participation, est d'associer les salariés aux résultats de l'entreprise en leur permettant de percevoir une partie des bénéfices qu'ils ont contribué à réaliser par leur travail.

— L'intéressement représente quant à lui un moyen d'associer financièrement les salariés à la performance de l'entreprise. Sa mise en oeuvre étant facultative, l'intéressement au Crédit Agricole des Savoie résulte d'un accord destiné à permettre une reconnaissance de l'effort collectif dans l'amélioration de la rentabilité financière de l'entreprise et du développement indispensable à son activité. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice et le niveau de la participation.

Le Plan d'Epargne Entreprise (PEE), permet aux salariés de la société de constituer, avec son aide par le biais de l'abondement, un portefeuille d'épargne investie en valeurs mobilières ou monétaires. Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années (hors motifs légaux de déblocage anticipé) mais elles sont en contre-partie exonérées d'impôt sur le revenu.

— Engagements en matière de médailles : les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2006, le montant figurant au passif du bilan est de 1 831 K€ et tient compte de l'actualisation.

— Avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre de prestations définies du paragraphe 8.9.4 : ces engagements sociaux ont été calculés selon le principe retenu par le Groupe Crédit Agricole, aux taux suivants :

– Rendement des actifs des régimes :

- IFC : 4 %

- Retraite : 4 %.

– Taux d'actualisation des régimes retenu :

- IFC : 4,26 %

- Retraite : 3,57%.

Dans une perspective de baisse de taux, un complément d'engagement pour IFC et retraite a été constaté en provision à hauteur de 1 097 milliers d'euros. Les provisions constituées par le Crédit Agricole des Savoie au titre de ces engagements sociaux et inscrites au passif du bilan consolidé s'élèvent à 2 928 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2006.

8.9.6. Paiements à base d'actions. — Il n'existe pas de paiements à base d'action au Crédit Agricole des Savoie ou dans les entités liées.

8.9.7. Rémunérations de dirigeants. — Le montant global des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2006 aux membres des organes de Direction s'élève à 1 631 milliers d'euros.

Les indemnités de temps passé versées aux membres des Conseils d'Administration en 2006 se sont élevées à 209 milliers d'euros.

Engagements de financement et de garantie.

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Engagements de financement :	1 389 476	1 259 599
Engagements en faveur d'établissements de crédit	56 343	6 415
Engagements en faveur de la clientèle	1 333 133	1 253 184
– Ouverture de crédits confirmés	826 240	776 817
Ouverture de crédits documentaires	437	332
Autres ouvertures de crédits confirmés	825 803	776 485
– Autres engagements en faveur de la clientèle	506 893	476 367
Engagements de garantie :	341 900	252 532
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	101	101
– Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
– Autres garanties	101	101
Engagements d'ordre de la clientèle	341 799	252 431
– Cautions, avals et autres garanties	36 397	24 613
– Cautions immobilières	172 909	107 452
– Garanties financières	24 214	23 800
– Autres garanties d'ordre de la clientèle	108 279	96 566

Engagements reçus (En milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Engagements de financement :	359 552	293 180
Engagements reçus d'établissements de crédit	359 552	293 180
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie :	1 680 882	1 677 651
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 252 037	1 363 123
Engagements reçus de la clientèle	428 845	314 528

– Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	272 494	266 479
– Autres garanties reçues	156 351	48 049

8.10. Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût. — La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs :				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 055 719	1 044 110	844 462	844 462
Prêts et créances sur la clientèle	12 381 352	12 209 234	11 205 993	11 381 904
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	80 190	80 190	90 978	90 978
Immeubles de placement	2 224	4 447	1 453	3 084
Passifs :				
Dettes envers les établissements de crédits	10 999 126	10 956 842	9 782 542	9 816 034
Dettes envers la clientèle	2 498 346	2 498 346	2 381 157	2 381 157
Dettes représentées par un titre	42 754	43 462	9 748	9 748
Dettes subordonnées	185 261	185 261	241 811	245 959

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluation pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

8.11. Événements postérieurs à la clôture. — Néant

8.12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2006.

Entité		Décembre 2006					
Entité	Description	Evènement	Méthode	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Minoritaires
32001	Crédit Agricole Financements (Suisse) SA		Globale	60,00	60,00	100,00	40,000000
88100	Des Savoie		Mère	100,00	100,00	100,00	0,000000
88101	CI Des Savoie		Mère	100,00	100,00	100,00	0,000000
88102	SPI SNC		Globale	100,00	100,00	100,00	0,000043
88103	CADS Développement		Globale	100,00	100,00	100,00	0,000000
88104	Adret Gestion		Globale	99,99	99,99	100,00	0,007142
91000	AMT GIE (sortie décembre 2006)	Sortante	Neutre	0,00	0,00	0,00	0,000000

B. — Note annexe aux comptes sociaux.**I. — Bilan.**

(En milliers d'euros)

Actif	2006	2005
Opérations interbancaires et assimilées	187 510	168 729
Caisse, banques centrales, CCP	157 550	137 438
Effets publics et valeurs assimilées	782	782
Créances sur les établissements de crédit (note IV.1)	29 178	30 509
Opérations internes au CA (note IV.1)	572 936	473 491
Opérations avec la clientèle (note IV.2)	10 501 814	9 411 775
Opérations sur titres (note IV.3)	650 582	614 631
Obligations et autres titres à revenu fixe	122 468	127 725
Actions et autres titres à revenu variable	528 114	486 906
Valeurs immobilisées (note IV.4/IV.5)	593 041	516 602
Participations et autres titres détenus à long terme	359 844	289 665
Parts dans les entreprises liées	83 231	81 883
Immobilisations incorporelles	32 373	32 094
Immobilisations corporelles	117 593	112 960
Capital souscrit non versé	0	0
Actions propres	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers (note IV.6)	243 713	282 503
Autres actifs	37 878	77 901
Comptes de régularisation	205 835	204 602
Total actif	12 749 596	11 467 731

Passif	2006	2005
Opérations interbancaires et assimilées	11 137	8 625
Banques centrales, CCP	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (note IV.8)	11 137	8 625
Opérations internes au CA (note IV.8)	8 826 006	7 730 984
Comptes créditeurs de la clientèle (note IV.9)	2 451 072	2 323 936
Comptes d'épargne à régime spécial	37 992	28 383
Autres dettes	2 413 080	2 295 553
Dettes représentées par un titre (note IV.10)	64 873	28 759
Comptes de régularisation et passifs divers (note IV.11)	167 504	191 254
Autres passifs	61 533	29 702
Comptes de régularisation	105 971	161 552
Provisions et dettes subordonnées	330 161	380 248
Provisions pour risques et charges (note IV.12)	159 183	153 174
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
Dettes subordonnées (note IV.13)	170 978	227 074
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	0	0
Capitaux propres hors FRBG (note IV.14)	898 843	803 925

Capital souscrit	187 968	187 968
Primes d'émission	105 027	105 027
Réserves	499 887	425 279
Ecart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau (+ / -)	0	-6 600
Résultat de l'exercice	105 961	92 251
Total passif	12 749 596	11 467 731

II. — Hors-bilan.

(En milliers d'euros)

	2006	2005
(Note V) Engagements donnés :		
Engagements de financements	1 397 913	1 259 599
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements internes au Crédit Agricole	0	3 000
Engagements en faveur de la clientèle	1 397 913	1 256 599
Engagements de garantie	798 449	730 184
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	0	0
Engagements internes au Crédit Agricole	101	101
Engagements d'ordre à la clientèle	798 348	730 083
Engagements sur titres	1 825	1 968
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Titres à livrer au Crédit Agricole	0	0
Autres engagements donnés	1 825	1 968
Engagements reçus :		
Engagements de financement	359 552	293 180
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements internes au Crédit Agricole	359 552	293 180
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	1 035 643	8 388 055
Engagements reçus d'établissements de crédit	544 012	430 426
Engagements internes au Crédit Agricole	62 786	7 643 101
Engagements reçus de la clientèle	428 845	314 528
Engagements sur titres	7 455	9 063
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Titres à recevoir du Crédit Agricole	0	0
Autres engagements reçus	7 455	9 063

III. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Intérêts et produits assimilés (note VI.1)	452 847	415 094

Intérêts et charges assimilées (note VI.1)	-249 128	-217 239
Revenus des titres à revenu variable (note VI.2)	21 053	15 624
Commissions (produits) (note VI.3/VI.4)	173 613	155 554
Commissions (charges) (note VI.3/VI.4)	-20 869	-16 195
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note VI.5)	4 470	4 522
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note VI.6)	3 694	4 281
Autres produits d'exploitation bancaire	34 605	32 753
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 482	-1 096
Produit net bancaire	418 803	393 298
Charges générales d'exploitation	-194 677	-188 463
Frais de personnel (note VI.7)	-116 326	-112 340
Autres frais administratifs	-78 351	-76 123
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-11 535	-11 656
Résultat brut d'exploitation	212 591	193 179
Coût du risque (note VI.8)	-29 655	-33 773
Résultat d'exploitation	182 936	159 406
Résultat net sur actifs immobilisés (note VI.9)	-548	-4 039
Résultat courant avant impôt	182 388	155 367
Résultat exceptionnel	0	-100 713
Impôt sur les bénéfices (note VI.10)	-76 427	-61 755
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	99 352
Résultat net	105 961	92 251

IV. — Annexes aux comptes sociaux.

Note I. — Cadre juridique et financier.

Le Crédit Agricole des Savoie est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées au Crédit Agricole des Savoie, 64 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante intègrent également les comptes des Caisses Locales et les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole des Savoie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2006, le Crédit Agricole des Savoie fait partie, avec 40 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue la Boétie, qui détient elle-même 54,73 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,26%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 15 144 404 actions propres, soit 1,01%.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital de la Caisse Régionale sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, elle a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

L'appartenance du Crédit Agricole des Savoie au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières, qui repose sur une décomposition de l'ensemble des capitaux figurant au bilan du Groupe en trois compartiments (Fonds Propres, Epargne-Avances et Ressources Monétaires) dont les règles de gestion sont différentes.

Ces compartiments ont les caractéristiques suivantes :

— Le compartiment des fonds propres : Il comprend, en ressources, les réserves, le capital et les quasi-fonds propres (provisions de passif, emprunts participatifs et subordonnés) et, en emplois, les immobilisations et les titres de participations. L'excédent de ressources peut être librement utilisé en prêts à la clientèle, en titres ou en placements de trésorerie à Crédit Agricole S.A.

— Le compartiment épargne-avances : Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc. ...) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A., et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33,33 %, et enfin 50 %, depuis le 31 décembre 2001 des ressources d'épargne qu'elles ont collectées, et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

— Le compartiment des ressources monétaires : Il comprend, en ressources, les dépôts à vue, bons de caisse, dépôts à terme et CDN émis par la Caisse Régionale ainsi que les avances miroir et éventuellement les avances à taux de marché et des emprunts de trésorerie à Crédit Agricole S.A. de durée inférieure à deux ans. A partir de ces ressources, les Caisses Régionales financent des crédits en faveur de leur clientèle dont elles choisissent la durée et les conditions. L'excédent de ressources sur les emplois est obligatoirement replacé à Crédit Agricole S.A.

Note II. — Faits caractéristiques de l'exercice.

— Emission de titres subordonnés remboursables : Le Crédit Agricole des Savoie a émis des titres subordonnés remboursables d'une durée de 12 ans, pour un montant de 20 500 milliers d'euros.

— Echéance de l'emprunt subordonné Crédit Agricole S.A. : Le Crédit Agricole des Savoie a remboursé l'emprunt subordonné souscrit auprès de Crédit Agricole S.A pour un montant de 76 225 milliers d'euros.

— Participations à la politique de développement du groupe Crédit Agricole : Le Crédit Agricole des Savoie participe sous forme d'avance en compte courant d'associé au profit de la SAS Rue La Boétie :

– au financement du développement stratégique du groupe Crédit Agricole à l'international,

– au financement d'acquisitions d'actions Crédit Agricole S.A, permettant le maintien de sa quote-part au capital de celle-ci,

Dans ce cadre, l'engagement global enregistré au cours de l'exercice 31 décembre 2006 s'élève à 104 491 milliers d'euros.

De façon subséquente, au titre des opérations internationales du groupe, 49 384 milliers d'euros ont été avancés en compte-courant d'associé par le Crédit Agricole des Savoie à la SAS Rue La Boétie et 19 399 milliers d'euros ont été souscrits au capital de la SAS SACAM INTERNATIONAL au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, le Crédit Agricole des Savoie participe sous forme d'avance en compte courant d'associé au financement des besoins de trésorerie de la SAS Rue de La Boétie pouvant être occasionnés par le rachat, par celle-ci, d'actions Crédit Agricole S.A cédées par les salariés du groupe. L'engagement enregistré pour un montant de 2324 milliers d'euros au 1er janvier 2006 a fait l'objet d'un amortissement de 1 088 milliers d'euros sur l'exercice 2006.

— Création d'une holding immobilière « CADS Immobilier » : Le Crédit Agricole Des Savoie a créé une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée « CADS Immobilier » en vue du développement d'une filière d'agences immobilières. Ainsi, la SASU « CADS Immobilier » est conduite :

– à acquérir des parts de sociétés agences immobilières

– à créer des entités juridiques qui acquièrent des fonds de commerce d'agences immobilières.

Ce réseau d'agences adopte l'enseigne commerciale « Square Habitat » du groupe Crédit Agricole.

Le capital de cette société s'élève à 48 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

Note III. — Principes et méthodes comptables.

Les états financiers du Crédit Agricole des Savoie sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole des Savoie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

— Avis CNC n°2006-02 : La Caisse Régionale Des Savoie applique à compter du 1er janvier 2006 l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement. Les dispositions de cet avis relatives aux modalités de constitution de la provision ont été anticipées sur l'exercice 2005, aussi les seuls changements sur l'exercice 2006 induits par le présent avis concernent l'information fournie en annexe (voir note IV.12.2).

— Avis CNC n° 2006-05 : La Caisse Régionale des Savoie applique également à compter du 1er janvier 2006 l'avis CNC n°2006-05 relatif à la comptabilisation de l'imposition forfaitaire annuelle. Cet avis tire les conséquences comptables de la suppression de la déductibilité de l'imposition forfaitaire annuelle sur l'impôt sur les sociétés. Celle-ci devient une charge déductible du résultat imposable à compter du montant payé en 2006. En conséquence, cette charge est désormais comptabilisée dans la rubrique « Impôts et taxes ».

— Avis CNC n° 2006-12 : Dans le cadre de l'adaptation à la législation fiscale, la Caisse Régionale des Savoie applique à compter du 1er janvier 2006 l'avis CNC n° 2006-12 relatif aux modalités de reprise des dépréciations comptables et de neutralisation des incidences fiscales dans les comptes individuels. Pour permettre la déductibilité fiscale d'une dépréciation constatée sur une immobilisation amortissable, la solution consiste à transférer la dépréciation en compte d'amortissement, à hauteur du montant définitivement acquis à chaque clôture. Le montant du transfert est égal à la différence entre le montant des dotations aux amortissements calculé sur la nouvelle base amortissable, et le montant des dotations aux amortissements qui aurait été comptabilisé en l'absence de dépréciation. L'application de cet avis n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2006 et sur la situation d'ouverture.

— Avis CNC n°2006-10 : Par ailleurs, la Caisse Régionale des Savoie n'a pas conclu, au cours de l'exercice 2006, de contrat de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Aussi n'a-t-elle pas eu à appliquer l'avis CNC n° 2006-10 du 30 juin 2006 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats.

III.1. Crédits à la clientèle. — Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse régionale des Savoie applique le règlement du CRC 2005-03 du 3 novembre 2005 modifiant le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit.

En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

— Créances restructurées : Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durées, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

– les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de risque d'insolvabilité,

– les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale des Savoie s'élève à 30 281 milliers d'euros, dont 2 163 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la loi Neiertz.

Concernant les crédits restructurés à des taux hors marché, l'encours n'est pas significatif par rapport à l'encours de crédits comptabilisés au bilan du Crédit Agricole des Savoie. En conséquence aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

— Créances douteuses : Ce sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

— existence d'un ou plusieurs impayés depuis :

- trois mois au moins pour l'ensemble des créances, exceptées celles détenues sur les collectivités locales, et ce à hauteur de la totalité des créances concernées ;

- neuf mois au moins pour les créances sur les collectivités locales, à hauteur des seules échéances impayées.

Il ne peut être dérogé à ces règles que si des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur ;

— lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment quand l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple) ;

— s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire : liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

— les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de la convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour les autres clientèles.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Parmi les encours douteux, deux catégories sont distinguées :

— Créances douteuses compromises : la Caisse Régionale des Savoie inclut dans cette catégorie les créances douteuses pour lesquelles une déchéance de terme a été prononcée, les créances restructurées ne respectant pas les échéances fixées ainsi que les créances douteuses de plus d'un an pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et un passage à perte est envisagé. Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

— Créances douteuses non compromises : elles correspondent aux créances douteuses qui ne répondent pas aux critères des créances douteuses compromises.

— Provisionnement du risque de crédit avéré : Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de provisions. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondant à la seule exception de celles relatives aux engagements hors bilan figurant au passif.

Le Crédit Agricole des Savoie constitue les provisions en valeur actualisée permettant de couvrir l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Par ailleurs, la Caisse Régionale des Savoie a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non comptabilisés en créances douteuses pour lesquels le risque de dégradation est significatif. Ces provisions ont été déterminées sur base collective à partir des pertes attendues produites par les outils réglementaires de notation Bâle 2.

III.2. Opérations sur titres. — Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 95-04 du CRBF, le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, le règlement CRC 2005-01, ainsi que par le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Les titres d'investissement et les titres de placement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus ; la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

A la clôture de l'exercice, en ce qui concerne :

— les titres d'investissement, destinés à être conservés jusqu'à l'échéance dans l'entreprise, les plus ou moins-values latentes ne sont pas constatées, sous réserve de l'existence d'un risque de contrepartie avéré ;

— les titres de placement : la valeur d'inventaire est le prix de marché ; les obligations sont évaluées hors coupon couru. Les moins-values latentes font l'objet de provisions, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les revenus des titres à caractère d'action sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement après décision de l'assemblée générale. Pour les obligations, les revenus sont comptabilisés sur la base des intérêts courus pour la durée de détention des titres concernés. Lors de la sortie du patrimoine, les titres sont évalués à la règle comptable du "premier entré/premier sorti" (F.I.F.O.).

III.3. Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme.

— Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

— Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

— Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage peut être évaluée en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles ou les perspectives d'avenir de la société portée.

III.4. Immobilisations. — La Caisse régionale des Savoie applique depuis le 1er janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Par conséquent, elle applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants.

Par ailleurs, les éléments dont dispose la Caisse Régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant à la clôture de l'exercice, conformément au règlement CRC 2004-06.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale des Savoie.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 ans

Second oeuvre	10 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 10 ans (dégressif ou linéaire)

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

L'évaluation du fonds de commerce, acquis en 1995 auprès du Crédit Agricole du Centre-Est, a conduit à l'arrêt de son amortissement comptable en 2004. La valeur nette comptable de 30 743 milliers d'euros est inchangée sur l'exercice 2006.

La méthodologie d'évaluation de ce fonds de commerce est identique à celle utilisée par le cabinet Barbier, en 1995, lors de l'apport partiel d'actif. Elle est appliquée sur un périmètre de clientèle composé des ex-clients du Crédit Agricole Centre-Est transférés au Crédit Agricole des Savoie et des nouveaux clients générés par le fonds de commerce acquis :

— valorisation sur le principe des flux futurs des résultats nets actualisés,

— sur un horizon de 10 ans,

— avec la prise en compte de prévisions d'augmentation du résultat net pour les 2 premières années de la période considérée et l'utilisation d'un taux d'actualisation.

L'application de cette méthode au 31 décembre 2006 a consisté à actualiser les résultats nets attendus pour les années 2006-2007-2008, en utilisant les hypothèses d'évolution des principaux soldes intermédiaires de gestion du Crédit Agricole des Savoie sur ladite période et un taux d'actualisation des flux futurs de 6,64%. Cette évaluation confirme la valeur nette comptable du fonds de commerce figurant au bilan.

III.5. Conventions de garantie internes. — Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, actionnaires de Crédit Agricole S.A. et au profit de cette dernière, le Crédit Agricole des Savoie est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

En parallèle, Crédit Agricole S.A. (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier et confirmée par la Loi Bancaire) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2001, un « Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité » auquel la Caisse Régionale des Savoie a souscrit.

III.6. Engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. — La Caisse Régionale des Savoie applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les primes et indemnités de départ à la retraite sont prises en charge dans leur totalité par un organisme spécialisé auquel le Crédit Agricole des Savoie verse des cotisations. Celles-ci sont actualisées et comptabilisées sur l'exercice au titre duquel elles sont dues.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, est enregistré pour le montant des cotisations correspondantes en frais de personnel.

III.7. Engagements en matière de médailles. — Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Le montant tient compte de l'actualisation.

III.8. Provision pour risques sur GIE d'investissement. — Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale des Savoie constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale des Savoie à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale des Savoie au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

III.9. Impôt sur les bénéfices. — D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

III.10. Conversion des opérations en devises. — Les créances et les dettes monétaires, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt, ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges ou produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89/01 et n° 89/02 et des instructions 89/04 et 89/05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole des Savoie dispose d'une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi comptable de sa position de change au bilan et au hors-bilan.

De par un adossement simultané à Crédit Agricole SA de l'ensemble des opérations traitées avec la clientèle, le risque de change du Crédit Agricole des Savoie est non significatif.

III.11. Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés. — En application du règlement n° 99.04 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif à la comptabilisation des swaps de taux d'intérêt, de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention exprimée par l'établissement.

Le portefeuille de micro-couverture comprend les contrats qui recouvrent, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

Le portefeuille de macro-couverture intègre les contrats réalisés en vue de couvrir le risque de taux global de la Caisse Régionale sur l'actif, le passif et le hors-bilan.

Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan, pour la valeur nominale des contrats ; ce montant représente le volume des opérations en cours.

III.12. Emprunts obligataires. — La Caisse Régionale des Savoie applique la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable.

Note IV. — Informations relatives aux postes du bilan.

IV.1. Répartition des créances interbancaires par durée résiduelle. — La ventilation des créances selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Créances (en milliers d'euros)	Durée résiduelle					Créances rattachées	Total 2006	Total 2005
	<=3mois	>3mois<=1an	>1 an <=5 ans	>5 ans	Total en principal			
Etablissements de crédit :								
Créances à vue	274				274	2	276	963
Créances à terme					0		0	0
Prêts subordonnés				28 825	28 825	76	28 901	29 546
Valeurs nettes au bilan	274	0	0	28 825	29 099	78	29 177	30 509
Opérations internes au Crédit Agricole :								
Comptes ordinaires	305 965				305 965	1 018	306 983	188 248
Comptes et avances à terme (*)	79 652	24 835	52 633	49 804	206 924	2 806	209 730	226 015
Prêts subordonnés				56 200	56 200	23	56 223	59 227
Valeurs nettes au bilan	385 617	24 835	52 633	106 004	569 089	3 847	572 936	473 490

(*) Cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 85 025 milliers d'euros ; les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 18 864 milliers d'euros.

IV.2. Répartition des opérations avec la clientèle.

IV.2.1. Par durée résiduelle. — La ventilation des crédits à la clientèle selon la durée résiduelle s'établit comme suit :

Créances (en milliers d'euros)	Durée résiduelle					Créances rattachées	Total 2006	Total 2005
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Crédits à la clientèle :								
Créances commerciales	16 677	9 123			25 800		25 800	30 877
Autres concours à la clientèle	791 066	937 105	3 185 340	5 533 079	10 446 590	72 967	10 519 557	9 421 690
Comptes ordinaires débiteurs	125 082				125 082	947	126 029	127 523
Valeurs brutes	932 825	946 228	3 185 340	5 533 079	10 597 472	73 914	10 671 386	9 580 090
Provisions							169 574	168 316
Valeurs nettes au bilan							10 501 812	9 411 774

Les encours restructurés au 31/12/2006 s'élèvent à 30 281 milliers d'euros.

IV.2.2. Par agent économique. — La ventilation des crédits à la clientèle par agent économique s'établit comme suit :

Créances (en milliers d'euros)	2006					2005				
	Encours brut total	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions / encours douteux	Dont provisions / encours douteux compromis	Encours brut total	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions / encours douteux	Dont provisions / encours douteux compromis
Particuliers	6 040 041	73 856	29 268	55 096	27 475	5 384 667	66 262	23 690	48 985	22 047
Agriculteurs	340 383	8 401	4 180	6 786	4 057	321 967	8 464	3 622	6 374	3 359
Autres professionnels	1 815 081	80 090	41 526	59 734	39 647	1 685 771	85 042	45 058	72 846	43 578
Sociétés financières	12 300	30				416	0	0	0	0
Entreprises	1 574 352	67 592	16 743	47 629	13 210	1 436 260	62 125	16 960	39 766	16 712
Collectivités publiques	800 036					692 002	7	0	7	0
Autres agents économiques	89 195	498	222	329	115	59 007	456	117	338	117
Total	10 671 388	230 467	91 939	169 574	84 504	9 580 090	222 356	89 447	168 316	85 813

IV.3. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille.

IV.3.1. Ventilation du portefeuille par catégorie :

Catégorie de portefeuille (en milliers d'euros)	Valeur nette bilan	Dont moins- values latentes faisant l'objet d'une provision	Valeur estimative
Titres de transaction	0	0	0
Titres de placement (1)	571 174	700	712 744
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 060	189	57 093
Actions et autres titres à revenu variable	1 653	343	1 627
OPCVM	526 461	168	654 024
Titres d'investissement (1)	80 190	0	79 392
Effets publics et valeurs assimilées	782		792
Obligations et autres titres à revenu fixe	79 408		78 600
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0
Total du portefeuille	651 364	700	792 136
Rappel 2005	615 413	634	717 746

(1) y compris créances rattachées de 67 milliers d'euros pour les titres de placement, et 1 572 milliers d'euros pour les titres d'investissement.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 141 637 milliers d'euros au 31 décembre 2006 contre 100 288 milliers d'euros au 31 décembre 2005. La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse. La valeur estimée des plus-values latentes nettes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 776 milliers d'euros au 31 décembre 2006 contre 3 943 milliers d'euros au 31 décembre 2005.

IV.3.2. Ventilation du portefeuille par catégories de contrepartie hors effets publics.

Portefeuille titres (en milliers d'euros)	Montant 2006	Montant 2005
Administrations et Banques Centrales	4 618	4 608
Etablissements de crédit	85 031	84 410
Sociétés financières	513 442	502 231
Entreprises et autres clientèles	47 491	23 382
Total valeurs nettes	650 582	614 631

IV.3.3. Ventilation du portefeuille coté et non coté.

Portefeuille titres (en milliers d'euros)	Montant 2006	Montant 2005
Effets publics et valeurs assimilées	782	781
Cotés	772	771
Créances rattachées	10	10
Obligations et autres titres à revenu fixe	122 468	127 726
Cotés	69 846	83 310
Non cotés	51 208	42 688
Créances rattachées	1 603	1 862
Provisions	189	134
Actions et autres titres à revenu variable	528 114	486 906
Cotés	0	0
Non cotés	528 599	487 380
Créances rattachées	26	26
Provisions	511	500

IV.3.4. Obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle.

Titres (en milliers d'euros)	Durée résiduelle							Total 2006	Total 2005
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées			
Effets publics et valeurs assimilées			772		772	10	782	781	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 979	7 531	47 404	62 140	121 054	1 603	122 657	127 859	
Valeurs brutes	3 979	7 531	48 176	62 140	121 826	1 613	123 439	128 640	
Provisions							189	134	
Valeurs nettes au bilan							123 250	128 506	

IV.4. Titres de participation et de filiales.

IV.4.1. Participations au 31 décembre 2006.

Informations financières (en milliers d'euros) Filiales et participations	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la CR et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la CR	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la CR au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital du Crédit Agricole des Savoie :										
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :				59 742	59 742					
Crédit Agricole financement suisse (SA) (1)	102 887	2 623	60,00%	59 742	59 742	20 577	477 652	22 726	2 982	
Participations dans des établissements de crédit				0	0					
Autres parts dans les entreprises liées				16 500	16 500					
CADS Développement (1)	16 500	536	100,00%	16 500	16 500				570	
Autres titres de participations				298 385	297 554					
SAS Rue de la Boétie (2)	1 615 917	8 376 379	2,16%	225 047	225 047	49 766	56 342		767 590	16 544
SAS Sacam Développement (2)	730 622	2 810	2,11%	15 446	15 446	4 772			40 129	407
SAS Sacam International (3)	900 040		2,16%	19 399	19 399					
SAS Sacam Fireca (1)	74 700	-23 828	3,25%	2 430	1 599				-1 730	
Compagnie des Alpes (1)	116 248	179 953	7,20%	33 006	33 006	66 223		9 364	14 763	777
SA Setam (1)	4 379	37 917	32,74%	3 057	3 057	132		33 486	6 986	773
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital du Crédit Agricole des Savoie :										
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit				0	0					
Participations dans des établissements de crédit				0	0					
Autres parts dans les entreprises liées				1 686	1 282					
Autres titres de participations				7 105	6 172					
Total parts dans les entreprises liées et participations				383 418	381 250					

(1)Exercice 2005.

(2)Exercice 2006.

(3)Premier exercice en 2007.

IV.4.2. Valeur estimative des titres de participation et de filiales.

Portefeuille titres (en milliers d'euros.)	Valeur au bilan 2006	Valeur estimative 2006	Valeur au bilan 2005	Valeur estimative 2005
Parts dans les entreprises liées	83 231	83 232	81 882	80 704
Cotées	0	0	0	0
Non cotées	81 095	80 692	81 047	79 272
Avances en compte-courant d'associés	4 827	2 494	3 978	1 405
Créances rattachées	46	46	27	27
Provisions	2 737		3 170	
Titres de participation	358 636	723 152	287 266	471 233
Cotés	33 022	35 861	27 580	27 669
Non cotés	327 005	686 918	261 240	443 260
Avances en compte-courant d'associés	216	216	205	197
Créances rattachées	157	157	107	107
Provisions	1 764		1 866	
Autres titres détenus a long terme	1 208	1 208	2 400	2 400
Avances en compte-courant d'associés	5 788	1 151	6 151	2 335
Créances rattachées	57	57	65	65
Provisions	4 637		3 816	
Total	443 075	807 592	371 548	554 337

IV.5. Actif immobilisé.

Rubriques (en milliers d'euros)	Immobilisations				
	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Autres variations	Valeur brute à la fin de l'exercice
Titres d'investissement (1)	90 979	1 576	12 365	0	80 190
Effets publics	781	1			782
Obligations et autres titres à revenu fixe	90 198	1 575	12 365		79 408
Parts dans les entreprises liées	85 052	3 512	2 596	0	85 968
Titres de participation	289 132	74 589	3 321	0	360 400
Autres titres détenus à long terme	6 216	1 105	1 476		5 845
Total immobilisations financières (1)	471 379	80 782	19 758	0	532 403
Immobilisations incorporelles	74 792	575	739		74 628
Immobilisations corporelles	215 353	16 118	6 466		225 005
Total actif immobilisé	761 524	97 475	26 963	0	832 036

(1) Les valeurs des immobilisations financières sont indiquées créances rattachées et avances en compte-courant d'associés comprises.

Rubriques (en milliers d'euros)	Amortissements/provisions				
	Cumulés en début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres variations	Cumulés à la fin de l'exercice
Titres d'investissement (1)	0	0	0	0	0
Effets publics	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0
Parts dans les entreprises liées	3 170	154	587		2 737
Titres de participation	1 866	65	167		1 764
Autres titres détenus à long terme	3 815	985	163		4 637
Total immobilisations financières (1)	8 851	1 204	917	0	9 138
Immobilisations incorporelles	42 698	328	771		42 255

Immobilisations corporelles	102 394	11 246	6 227		107 413
Total actif immobilisé	153 943	12 778	7 915	0	158 806

(1) Les valeurs des immobilisations financières sont indiquées créances rattachées et avances en compte-courant d'associés comprises.

IV.6. Les autres actifs et comptes de régularisation.

Rubriques (en milliers d'euros)	Montant 2006	Montant 2005
Autres actifs :		
Instruments conditionnels achetés	4 347	2 375
Comptes de stocks et emplois divers	0	0
Comptes de règlement et débiteurs divers	33 532	75 526
Total	37 879	77 901
Comptes de régularisation actif :		
Comptes d'encaissement et de transfert	98 683	95 720
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	103 389	103 326
Charges à répartir	30	42
Autres comptes de régularisation	3 732	5 516
Total	205 834	204 604

IV.7. Les provisions inscrites en déduction de l'actif. — Ventilation des provisions :

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2005	Dotations	Reprises & utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Etablissements de crédit	0	0	0			0
Clientèle	168 316	131 436	128 504	1 673	-1	169 574
Stocks et emplois divers						0
Provisions sur créances	168 316	131 436	128 504	1 673	-1	169 574
Provisions sur titres de placement et d'investissement	635	354	288		-1	700
Titres de participation	8 853	1 201	916			9 138
Immobilisations	1 214	131	39		-1	1 305
Provisions sur actifs immobilisés	10 067	1 332	955	0	-1	10 443
Total provisions – Actif	179 018	133 122	129 747	1 673	-3	180 717

IV.8. Répartition des dettes interbancaires par durée résiduelle. — Les dettes interbancaires selon leur durée résiduelle s'analysent comme suit :

Dettes (en milliers d'euros)	Durée résiduelle				Total en principal	Dettes rattachées	Total 2006	Total 2005
	< 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans				
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
A vue	11 134				11 134	3	11 137	8 625
A terme					0		0	0
Valeurs nettes au bilan	11 134	0	0	0	11 134	3	11 137	8 625
Opérations internes								
Au Crédit Agricole (*)								
Comptes ordinaires	81 563				81 563	0	81 563	51 275
Comptes et avances à terme	2 934 248	2 155 881	1 854 791	1 778 298	8 723 218	21 225	8 744 443	7 679 710
Valeurs nettes au bilan	3 015 811	2 155 881	1 854 791	1 778 298	8 804 781	21 225	8 826 006	7 730 985

(*) Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale (Cf. Cadre juridique et financier).

IV.9. Dettes envers la clientèle.

IV.9.1 Répartition par durée résiduelle. — Cette ventilation se présente comme suit :

Dettes (en milliers d'euros)	Durée résiduelle							
	< 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2006	Total 2005
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires	2 319 717				2 319 717	167	2 319 884	2 255 293
Comptes d'épargne à régime spécial, à vue	37 992				37 992		37 992	28 383
Comptes créditeurs à terme	50 795	30 166	10 905	304	92 170	1 026	93 196	40 260
Valeurs au bilan	2 408 504	30 166	10 905	304	2 449 879	1 193	2 451 072	2 323 936

IV.9.2. Répartition par agent économique.

Dettes (en milliers d'euros)	Montant 2006	Montant 2005
Particuliers	1 357 181	1 281 480
Agriculteurs	67 778	64 907
Autres professionnels	219 227	202 964
Sociétés financières	5 994	1 309
Entreprises	697 426	655 728
Collectivités publiques	7 263	7 458
Autres agents économiques	96 203	110 090
Total	2 451 072	2 323 936

IV.10. Dettes représentées par un titre : analyse par durée résiduelle.

Dettes (en milliers d'euros)	Durée résiduelle							
	< 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2006	Total 2005
Dettes représentées par un titre :								
Bons de caisse	890	340			1 230	24	1 254	1 011
Titres de créances négociables	30 675	32 658			63 333	287	63 620	27 748
Valeurs au bilan	31 565	32 998	0	0	64 563	311	64 874	28 759

IV.11. Les autres passifs et comptes de régularisation.

Rubriques (en milliers d'euros)	Montant 2006	Montant 2005
Autres passifs :		
Instruments conditionnels vendus	263	422
Comptes de règlement et créditeurs divers	45 506	28 065
Versements restant à effectuer sur titres	15 765	1 215
Total	61 534	29 702
Comptes de régularisation passif :		
Comptes d'encaissement et de transfert	31 784	33 840
Gains potentiels sur instruments financiers	219	306
Produits constatés d'avance et charges à payer	70 574	126 740
Autres comptes de régularisation	3 394	666
Total	105 971	161 552

IV.12. Les provisions de passif.

IV.12.1. Provisions pour risques et charges.

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2005	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Provisions pour indemnités de fin de carrières (avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies)	631	1 097	631			1 097
Provisions pour autres engagements sociaux (médailles)	1 868	106	143			1 831
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (1)	4 251	4 470		1 921		6 800
Provisions pour risques fiscaux (2)	496	632	20			1 108
Provisions pour risques de crédit (3)	93 857	8 400		434		101 823
Provisions pour litiges et garanties de passif	5 688	548	1	561		5 674
Provisions sur participations (4)	4 855	1 108	105	1 185		4 673
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	22 639	4 372		8 935		18 076
Provisions pour risques opérationnels (6)	16 305	2 526		2 201		16 630
Autres provisions pour risques et charges (7)	2 584	512	1 619	6		1 471
Valeur au bilan	153 174	23 771	2 519	15 243	0	159 183

(1) Dont 1309 milliers d'euros correspondant à la couverture des risques sur engagements de caution au profit de Crédit Agricole Financements Suisse.

(2) Provisions sur redressements fiscaux notifiés.

(3) Y compris la provision sur risque collectif crédit établie à partir des outils de notation Bâle II.

(4) Y compris sociétés en participation et risques de portage immobilier.

(5) Voir note suivante (IV.12.2).

(6) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(7) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

— Informations sur les passifs éventuels : Dans le cadre du Droit Individuel de Formation, les droits acquis représentent 105 042 heures au 31 décembre 2006, dont 37 312 heures non consommées à titre individuel.

IV.12.2. Epargne-logement. — Cette provision est constituée en vue de couvrir les conséquences défavorables des engagements relatifs aux contrats épargne-logement. Ces engagements portent sur l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, d'une part, sur l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat, d'autre part. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation entre les engagements issus de générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des crédits qui seront réalisés dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;

— la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision, mise en oeuvre par le groupe Crédit Agricole, ont été établies en conformité avec l'avis CNC n°2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

(en milliers d'euros)	2006	2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	200 051	891 683
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 030 093	279 579
Ancienneté de plus de 10 ans	800 945	1 067 660
Total plans d'épargne-logement	2 031 089	2 238 922
Total comptes épargne-logement	502 412	514 471
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 533 501	2 753 393

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(en milliers d'euros)	2006	2005
-----------------------	------	------

Plans d'épargne-logement	44 690	61 094
Comptes épargne-logement	112 348	127 842
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	157 038	188 936

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement.

(en milliers d'euros)	2006	2005
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 284	2 614
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 686	192
Ancienneté de plus de 10 ans	5 906	15 006
Total plans d'épargne-logement	8 876	17 812
Total compte épargne-logement	9 200	4 827
Total provision au titre des contrats épargne-logement	18 076	22 639

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

(en milliers d'euros)	2005	Dotations	Reprises	2006
Plans d'épargne-logement	17 812		8 936	8 876
Compte épargne-logement	4 827	4 372		9 200
Total provision au titre des contrats épargne-logement	22 639	4 372	8 936	18 076

IV.12.3. Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies. — Variation de la dette actuarielle.

(en milliers d'euros)	2006	2005
Dette actuarielle au 31/12/n-1	29 085	25 910
Coût des services rendus sur la période	1 294	1 075
Effet de l'actualisation	1 081	1 288
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / Liquidation du plan		
Acquisition, cession (modification de périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-703	-707
(Gains) / Pertes actuariels	621	1 519
Dette actuarielle au 31/12/n	31 378	29 085

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2006	2005
Coût des services rendus sur la période	1 294	1 075
Effet de l'actualisation	1 081	1 288
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 164	-1 030
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des gains / pertes actuariels	1 137	2 047
Gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat (*)	2 348	3 380

(*) Impact réel : 1 717 milliers d'euros en raison d'une utilisation de provision de 631 milliers d'euros.

Les engagements sociaux sont estimés conformément aux principes retenus par le Groupe Crédit Agricole, aux taux suivants :

— Rendement des actifs des régimes :

– IFC : 4 %.

– Retraite : 4 %.

— Taux d'actualisation des régimes retenu :

– IFC : 4.26 %.

– Retraite : 3.57%.

Dans une hypothèse de baisse de taux, un complément de provision pour indemnités de fin de carrière et retraite a été constaté à hauteur de 1 097 milliers d'euros.

Variation de la juste valeur des actifs des régimes.

(en milliers d'euros)	2006	2005
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	29 112	25 959
Rendement attendu des actifs	1 164	1 030
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-543	-531
Cotisations de l'employeur	2 348	3 380
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / Liquidation du plan		
Acquisition, cession (modification périmètre de consolidation)		-19
Situation financière (actif) auprès de l'assureur		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-703	-707
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	31 378	29 112

Composition des actifs des régimes.

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Variation de la provision.

(en milliers d'euros)	2006	2005
Provisions sur actifs au 31/12/n-1	0	0
Impact du changement de méthode		
Cotisations de l'employeur	2 348	3 380
Acquisition, cession (modification périmètre de consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-2 348	-3 380
Provisions sur actifs au 31/12/n	0	0

IV.13. Analyse par durée résiduelle des dettes subordonnées.

Dettes (en milliers d'euros)	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Montant 2006	Montant 2005
Dettes subordonnées :						
Dettes subordonnées à terme			75 735	94 000	169 735	149 235
Autres emprunts subordonnés à terme					0	76 225
Dettes rattachées					1 243	1 615
Valeurs au bilan	0	0	75 735	94 000	170 978	227 075

Les dettes subordonnées à terme sont à taux fixe.

Le montant des charges sur dettes subordonnées s'élève à 6 756 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

IV.14. Évolution des capitaux propres. — Le capital social du Crédit Agricole Des Savoie est composé au 31 décembre 2006 de 7 048 784 parts sociales et de 2 349 596 Certificats Coopératifs d'Associés.

La valeur nominale des titres composant le capital est de 20 Euros.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres					
	Capital	Primes & réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2005	187 968	530 305	-6 600	0	92 251	803 924
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2005					-11 043	-11 043
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2005		74 608			-74 608	0
Report à nouveau			6 600		-6 600	0
Autres variations						0
Résultat de l'exercice 2006					105 961	105 961
Solde au 31 Décembre 2006	187 968	604 913	0	0	105 961	898 842

— Les primes et réserves se décomposent comme suit :

— Primes d'émissions : 105 027 milliers d'euros

— Réserve légale : 350 225 milliers d'euros.

— Autres réserves : 149 661 milliers d'euros (dont un écart de réévaluation libre de 18 741 milliers d'euros)

— Aucun détenteur de parts sociales ne dispose de plus de 5 % de droits.

— Les Caisses Locales possèdent chacune cinq droits de vote.

Composition des fonds propres.

(en milliers d'euros)	2006	2005
Capitaux propres	898 842	803 924
Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
Dettes subordonnées	170 978	227 074
Total des fonds propres	1 069 820	1 030 998

IV.15. Opérations effectuées en devises. — Les éléments d'actif libellés en monnaies étrangères sont principalement constitués de prêts en devises à hauteur de 2 521 millions d'euros, dont plus de 99 % libellés en francs suisses. Au 31 décembre 2005, l'encours de prêts en devises s'élevait à 2 282 millions d'euros.

Les éléments de passif libellés en monnaies étrangères sont principalement constitués des avances en devises consenties par Crédit Agricole SA, nécessaires au financement des crédits correspondants octroyés par la Caisse Régionale. Au 31 décembre 2006, le montant de ces avances s'élève à 2 520 millions d'euros, dont plus de 99 % sont libellés en francs suisses. Au 31 décembre 2005, le montant de ces avances s'élevait à 2 282 millions d'euros.

Note V. — Informations relatives au hors-bilan.

V.1. Opérations à terme en devises non dénouées.

Opérations de change (en milliers d'euros)	2006		2005	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change à terme	223 963	210 455	244 795	237 103
Devises	38 122	171 297	59 161	178 124
Euros	185 841	39 158	185 634	58 979
Prêts et emprunts en devises	44 298		28 986	
Total	268 261	210 455	273 781	237 103

V.2. Opérations sur instruments financiers à terme.

Type d'opération (en milliers d'euros)	31 décembre 2006					31 décembre 2005
	Opérations de Couverture Sur marchés organisés	De gré à gré	Opérations autres que de couverture Sur marchés organisés	De gré à gré	Total	Total

Opérations fermes :						
Swaps de taux d'intérêt		1 233 039		39 944	1 272 983	1 289 875
Opérations conditionnelles :						
Instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels achetés		87 519			87 519	88 576
Instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels vendus		227 679			227 679	164 099
Contrats de dérivés de crédit vendus				145 346	145 346	0
Total	0	1 548 237	0	185 290	1 733 527	1 542 550

Encours notionnels par durée résiduelle.

Les encours des opérations de couverture, effectuées de gré à gré, sont ventilés comme suit :

Type d'opération (en milliers d'euros)	DR ≤ 1 an	< 1 an DR ≤ 5 ans	DR > 5 ans	Total 2006
Contrat d'échange de taux d'intérêt	306 768	712 240	569 173	1 588 181
SWAP de taux prêteur	250 444	483 277	539 262	1 272 983
Caps, floors, collars	56 324	228 963	29 911	315 198
Instruments de devises	0	0	19 914	19 914
SWAP de devises	0	0	19 914	19 914
Autres opérations sur instruments financiers	0	145 346	0	145 346
Contrats de dérivés de crédit	0	145 346	0	145 346
Sous-total	306 768	857 586	589 087	1 753 441
Opérations de change à terme	197 176	119 996	97 332	414 504
Total	503 944	977 582	686 419	2 167 945

Information sur les swaps.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts et de devises sont classés en micro-couverture pour 118 339 milliers d'euros, en macro-couverture pour 1 114 700 milliers d'euros et autres que de couverture pour 39 944 milliers d'euros.

Instruments financiers à terme : juste valeur.

Type d'opérations	31 décembre 2006	
	Juste valeur	Encours notionnel
Options de change	0	0
Swaps de taux d'intérêt	43 759	1 272 983
Caps, floors, collars	3 739	315 198
Sous-total	47 498	1 588 181
Achats à terme	-131	77 280
Ventes à terme	5 437	315 785
Swaps devises	1 693	41 353
Sous-total Opérations de change à terme	6 999	434 418
Total	54 497	2 022 599

La juste valeur de la plupart des instruments dérivés est déterminée à l'aide de courbes de taux et de volatilités basées sur les taux d'intérêts du marché observés à la date d'arrêté. A défaut, c'est la valorisation effectuée par la contrepartie qui est prise en compte.

V.3. Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés. — L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le Crédit Agricole des Savoie, mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats, peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	51 011	13 635	93 780	13 590
Dont CA S.A.	43 435	8 478	80 362	9 532
Risques sur les autres contreparties	229	47	671	158
Total avant effet des accords de compensation	51 240	13 682	94 451	13 748
Dont risques sur contrat de :				
Taux d'intérêt, change et matières premières	51 240	13 682	94 451	13 748
Dérivés actions et sur indices				
Incidences des accords de la compensation	0	0	0	0
Total après effet des accords de compensation	51 240	13 682	94 451	13 748

V.4. Engagements donnés aux entreprises liées. — Une convention de garantie sous forme de cautionnement solidaire engage la Caisse Régionale des Savoie sur les dossiers de crédits réalisés par Crédit Agricole Financement Suisse. A ce titre, un engagement donné a été comptabilisé au CADS pour un montant de 747,2 millions de francs suisses, soit environ 465 millions d'euros.

Note VI. — Commentaires sur le compte de résultat.

VI.1. Produits nets d'intérêts.

Produits nets d'intérêts (en milliers d'euros)	2006	2005
Produits d'intérêts :	452 847	415 094
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 463	5 200
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 708	25 515
Sur opérations avec la clientèle	403 150	352 944
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 286	5 042
Autres intérêts et produits assimilés	13 240	26 393
Charges d'intérêts :	249 128	217 239
Sur opérations avec les établissements de crédit	279	8 748
Sur opérations internes au Crédit Agricole	226 274	197 642
Sur opérations avec la clientèle	18 658	10 233
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 391	616
Autres intérêts et charges assimilées	2 526	0
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés	203 719	197 855

VI.2. Revenus des titres.

Titres (en milliers d'euros)	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	2006	2005	2006	2005
Parts dans les entreprises liées			421	386
Titres de participation et autres titres détenus à long terme			20 522	15 119
Titres de placement	1 108	979	110	119
Titres d'investissement	4 179	4 063		
Revenus des titres	5 287	5 042	21 053	15 624

VI.3. Produit net des commissions.

Type de commissions (en milliers d'euros)	2006			2005		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	242	25	217	279	17	262
Sur opérations internes au Crédit agricole	23 834	7 004	16 830	23 232	5 690	17 542
Sur opérations avec la clientèle	51 458	19	51 439	44 256	90	44 166
Sur opérations de change	364	0	364	435	0	435
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	89	4	85	138	4	134
Sur prestations de services financiers (note VI.4)	97 465	13 320	84 145	87 216	10 395	76 821
Dotations/reprises risques et charges	161	498	-337			
Total	173 613	20 870	152 743	155 556	16 196	139 360

VI.4. Prestations de services bancaires et financiers.

(en milliers d'euros)	Montant 2006	Montant 2005
Produits nets de gestion d'opcvn et de titres pour le compte de la clientèle	14 458	12 823
Produits nets sur moyens de paiement	36 678	33 698
Commissions d'assurance-vie	18 940	16 537
Commissions assurance IARD	14 204	13 836
Autres produits (charges) nets de services financiers	-135	-73
Total des prestations de services bancaires et financiers	84 145	76 821

VI.5. Solde des opérations sur portefeuille de négociation.

Résultat net des opérations (en milliers d'euros)	Montant 2006	Montant 2005
Résultat net des opérations :		
Sur instruments financiers à terme	135	53
De change et instruments financiers assimilés	4 335	4 469
Solde des opérations sur portefeuille de négociation	4 470	4 522

VI.6. Résultat des opérations sur titres de placement.

Résultat sur titres de placement (en milliers d'euros)	Montant 2006	Montant 2005
Dotations aux provisions	354	162
Reprises de provisions	288	92
Dotation ou reprise nette aux provisions	-66	-70
Plus-values de cession réalisées	4 095	4 633
Moins-values de cession réalisées	336	282
Solde des plus ou moins-values réalisées	3 759	4 351
Solde des opérations sur titres de placement	3 693	4 281

VI.7. Frais de personnel.

(en milliers d'euros)	Montant 2006	Montant 2005
Salaires et traitements (*)	63 574	59 920
Charges sociales	31 794	32 430

Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	7 109	7 020
Intéressement	6 315	6 070
Participation	7 579	6 865
Impôts et taxes sur rémunérations	7 063	7 055
Total des frais de personnel	116 325	112 340

(*) les refacturations de frais de personnel sont déduites du poste « salaires et traitements ».

VI.8. Coût du risque.

(en milliers d'euros)	Montant 2006	Montant 2005
Dotations aux provisions :		
Provisions sur créances douteuses	135 233	90 170
Autres dotations aux provisions	6 126	6 629
Reprises de provisions :		
Reprise de provisions sur créances douteuses (1)	119 362	62 710
Autres reprises de provisions (2)	5 973	15 605
Variation de provision	16 024	18 484
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées (3)	975	1 500
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées (4)	14 170	15 846
Récupérations sur créances amorties	1 514	2 155
Pertes sur risque opérationnel	0	98
Solde en perte	29 655	33 773

(1) dont utilisées en couverture de pertes s/créances douteuses compromises : 7 304 milliers d'euros. Dont utilisées en couverture de pertes s/créances douteuses non compromises : 6 886 milliers d'euros.

(2) dont 105 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) dont 73 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) dont 7 304 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

VI.9. Résultat net sur immobilisations financières, corporelles et incorporelles.
Solde des corrections de valeurs sur immobilisations.

Provisions et reprises liées aux immobilisations (en milliers d'euros)	Montant 2006	Montant 2005
Immobilisations financières :		
Dotations aux provisions sur :		
Titres d'investissement	0	0
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 201	5 112
Reprises de provisions constituées sur :		
Titres d'investissement	0	0
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	916	1 862
Dotations ou reprises de provisions nettes sur :		
Titres d'investissement	0	0
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	-285	-3 250
Plus-values de cessions réalisées sur :		
Titres d'investissement	0	0
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	39	12
Moins-values de cession réalisées sur :		
Titres d'investissement	0	0

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	0	94
Pertes sur créances liées à des titres de participation	251	558
Solde des plus et moins-values réalisées sur :		
Titres d'investissement	0	0
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	-212	-640
Résultat sur immobilisations financières	-497	-3 890
Immobilisations corporelles et incorporelles :		
Plus-values de cession	154	271
Moins-values de cession	205	419
Solde en perte ou en bénéfice	-51	-148
Résultat net sur immobilisations	-548	-4 038

VI.10. Impôt sur les bénéfices.

Situation fiscale (en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Résultat avant impôt	183 678	159 101
Assiette de l'impôt au taux de droit commun	221 377	192 541
Assiette de l'impôt à 8 %	146 369	0
Assiette de l'impôt à 15 %	0	77
Résultat net	105 961	92 251

Note VII. — Autres informations.

VII.1. Effectif. — Effectif moyen du personnel en activité (au prorata de l'activité).

Catégories de personnel	2006	2005
Cadres	432	421
TAM	849	806
Employés	747	751
Total	2 028	1 978

Rémunérations : Le montant global des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2006 aux membres des organes de direction s'élève à 1 630 991 euros. Les indemnités de temps passé versées aux membres du Conseil d'administration en 2006 s'élèvent à 209 131 euros.

VII.2. Projet d'affectation du résultat 2006 (en euros).

Bénéfice de l'exercice	105 961 204,16
Intérêts aux parts sociales	5 709 515,04
Rémunération des C.C.A.	7 424 723,36
Affectation à la réserve légale	69 620 224,32
Autres réserves facultatives	23 206 741,44

VII.3. Publicité des honoraires des commissaires aux comptes. — Collège des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale des Savoie.

(en milliers d'euros)	Ernst & Young	%	Savoie Révision Audit	%	KPMG	%
Audit :						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	109	100%	96	100%	9	100%
Missions accessoires		0%		0%		0%

Sous-total	109	100%	96	100%	9	100%
Autres prestations :						
Juridique, fiscal et social						
Technologie de l'information						
Audit interne						
Autres						
Sous-total	0		0		0	
Total	109	100%	96	100%	9	100%

VII.4. Rapport de gestion. — Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au Siège social de la société, PAE Les Glaisins – 4, avenue du Pré Félin – Annecy le Vieux – 74985 Annecy Cedex 9.

C. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Estimations comptables : Comme indiqué dans les notes 1.1 et 2 de l'annexe, la caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédits, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives.

Comme indiqué dans les notes 1.1 et 2 de l'annexe, la caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la valorisation des titres de l'activité de portefeuille, la recouvrabilité d'impôts différés actifs, l'appréciation des écarts d'acquisition, les risques opérationnels.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

La Motte-Servolex et Lyon, le 28 février 2007,

Les Commissaires aux Comptes :

SR AUDIT :
Christian Joly

Ernst et Young Audit :
Philippe Duchêne.

D. — Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

— le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Savoie, tels qu'ils sont joints au présent rapport, — la justification de nos appréciations,

— les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un

audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note III de l'annexe concernant :

- le changement de méthode relatif à l'application de l'avis CNC 2006-02, à partir du 1er janvier 2006 lié à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement,
- le changement de méthode relatif à l'application de l'avis CNC 2006-05, à partir du 1er janvier 2006 lié à la comptabilisation de l'imposition forfaitaire annuelle,
- le changement de méthode relatif à l'application de l'avis CNC 2006-12, lié aux modalités de reprise des dépréciations comptables et de neutralisation des incidences fiscales.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Changements de méthodes comptables : Ainsi qu'il est mentionné dans la note 3 de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de leur présentation.

— Estimations comptables : Comme indiqué dans la note III.1 de l'annexe, la caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédits, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives.

Comme indiqué dans la note 3.3 de l'annexe, la caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant sur la valorisation des titres de participation. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.

Comme indiqué dans la note 4.12.1 de l'annexe, la caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant sur le risque opérationnel. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La Motte-Servolex et Lyon, le 28 février 2007,

Les Commissaires aux Comptes :

SR Audit :	Ernst et Young Audit :
Christian Joly	Philippe Duchêne.

E. — Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse régionale, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec le G.I.E. AMT :

- Nature et objet :
- Prestations de services informatiques effectuées par le G.I.E. AMT au Crédit Agricole des Savoie.
- Prestations de services fournies au G.I.E. AMT par le Crédit Agricole des Savoie.
- Modalités :

Au titre de l'exercice 2006 :

- Le G.I.E. AMT a facturé au Crédit Agricole des Savoie la somme de € 17.345.541,00 toutes taxes comprises
- Le Crédit Agricole des Savoie a facturé au G.I.E. AMT la somme de € 1.155.845,40 toutes taxes comprises

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La Motte-Servolex et Lyon, le 28 février 2007,

Les Commissaires aux Comptes :

SR audit :
Christian Joly

Ernst et Young Audit :
Philippe Duchêne.

0703946